ELECTROTECH *mag*

Le magazine des industries électriques, électroniques et de communication — DÉCEMBRE 2021 — 6

Entretien avec

Pierre Pelouzet
Le Médiateur des entreprises
Page 6

Regards croisés

Clément Beaune,
Secrétaire d'Etat chargé
des Affaires européennes

Pierre Gattaz
Président de BusinessEurope
Page 8

Dossier

Vers une démarche
de sécurisation du télétravail
Page 10

FIEEC

Conception et réalisation : Studio Ellair

Lyon
13-15 juin
Eurexpo Lyon

Pour plus d'infos

worldskills France
LA COMPÉTITION DES MÉTIERS

Sommaire

P.10

Dossier

Vers une démarche de sécurisation du télétravail

P.6

Entretien avec

Pierre Pelouzet
Le Médiateur
des entreprises

P.8

Regards croisés

Clément Beaune,
Secrétaire d'Etat chargé
des Affaires européennes

Pierre Gattaz
Président de BusinessEurope

P.5 **Edito**
Laurent Tardif, Président de la FIEEC

P.6 **Entretien avec**
Pierre Pelouzet,
Le Médiateur des entreprises

P.8 **Regards croisés**
Enjeux de la Présidence Française du Conseil
de l'Union européenne

P.10 **Dossier**
Vers une démarche de sécurisation du télétravail

P.14 **Repères**
La Fédération
Numérique
Bâtiment
Développement durable
Électronique
Électrique
Innovation
International | Europe

P.38 **Carnet**

P.40 **Place aux partenaires**
La Fée Électricité...devient numérique

P.41 **Agenda**

Vous souhaitez figurer dans la prochaine édition ? Contactez communication@fieec.fr
pour relayer vos actualités ou disposer d'un espace publicitaire.

Directeur de publication : Benoît Lavigne – Délégué Général de la FIEEC
Rédacteur en chef : Emmanuelle Legrand - Responsable Communication institutionnelle de la FIEEC
Graphiste : Agence DixHuit – Clémentine Crétois | **Imprimerie** : DESKOM - certifié PEFC

Édito

Chers collègues, chers amis,

Avec l'évolution du contexte sanitaire dans notre pays, les évènements organisés par notre Fédération ont enfin pu reprendre leur rythme de croisière. Ce fut, je crois, un plaisir partagé par tous de pouvoir se retrouver à l'occasion de notre Garden party en septembre dernier. La participation nombreuse, - un record -, témoigne de nos envies respectives de retrouver ces temps d'échanges conviviaux qui font l'ADN de notre Fédération.

Dans ce numéro de votre magazine, nous avons souhaité mettre l'accent sur le numérique, et plus particulièrement sur un enjeu de plus en plus stratégique : la **cybersécurité**. Comme vous le savez, les industries numériques sont un pilier de la transformation digitale de notre pays. La FIEEC est doublement concernée car elle représente à la fois les entreprises du secteur de la confiance numérique, mais aussi les industries utilisatrices de ces solutions de cybersécurité. A travers la multiplication des attaques vécues ces derniers mois, **chacun a pu prendre conscience de la nécessité d'être protégé, voire armé, face à ces initiatives qui peuvent avoir des conséquences particulièrement lourdes pour le bon fonctionnement de nos entreprises.**

Bien entendu, cet investissement a un coût, au même titre que l'assurance que nous payons chaque mois pour notre automobile ou notre logement. Il ne nous viendrait pourtant pas à l'esprit de ne pas y souscrire ; c'est une forme de responsabilité.

La montée en puissance du télétravail dans nos organisations transforme également la réflexion que nous devons avoir, tant elle renforce aussi nos vulnérabilités. Les risques cyber prennent par ailleurs une très grande ampleur, et suscitent une émotion quasi nationale, lorsqu'ils touchent aussi aux vies humaines, comme ce fut le cas dernièrement par une cyberattaque dans un hôpital du sud-ouest de la France.

Pour toutes ces raisons, il n'est pas exclu que la cybersécurité vienne s'ajouter à la liste des nombreux thèmes de campagne qui seront développés dans les mois à venir par les candidats à l'élection présidentielle. Dans le cadre de notre plateforme de propositions à leur attention, esquissée dans ce numéro, nous proposerons d'ailleurs des mesures pour soutenir financièrement l'acquisition de solutions de cybersécurité, afin que plus aucun acteur ne soit démuni face à la menace. **Il en va de la résilience de nos industries et de notre pays.**

Bonnes fêtes de fin d'année à vos familles, vos collaborateurs et chacun d'entre vous.

Crédit photo : @Bercy.

Entretien avec

Le Médiateur des entreprises, Pierre Pelouzet

1. La reprise économique a entrainé une pénurie de matières premières et une flambée des prix inédits qui génèrent de fortes tensions commerciales, notamment entre les acteurs publics et leurs fournisseurs. Quel est votre rôle face à cette crise ?

Le Médiateur des entreprises agit, depuis le début de la crise de la COVID-19 au plus près des acteurs économiques que ce soit par l'**offre gratuite de médiation** mais aussi en essayant au maximum de **les aider à trouver une solution, un interlocuteur, à avoir accès à une aide**... L'action auprès des filières fait aussi partie de notre engagement et dans ce cadre, Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée au Logement, et Alain Griset, Ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, m'ont demandé de mettre en place deux outils clés : un **comité de crise** et une **médiation de la filière BTP** qui associent tous les acteurs : industriels, transformateurs, distributeurs, entreprises de travaux et maîtres d'ouvrage.

2. Comment fonctionne le comité de crise du BTP auquel participe la FIEEC ?

Le comité de crise que je préside, réunit régulièrement l'ensemble des acteurs représentatifs de la filière BTP et a pour vocation de **faire remonter**, via ses membres, les noms des **acteurs structurants de la filière ayant des comportements « non-solidaires »** et mettant en difficulté avérée des entreprises ou des chantiers. Son objectif consiste à agir rapidement en contactant directement les dirigeants de ces entreprises ou entités publiques et en leur demandant de changer de comportement. Il est important de préciser que, du fait de sa création, beaucoup d'acteurs économiques ont d'eux-mêmes modifié leurs pratiques.

3. Pourriez-vous nous préciser en quoi consiste une médiation ?

La médiation sert à deux partenaires économiques en litige à **trouver une solution de manière confidentielle et rapide.** La particularité de la médiation proposée par le Médiateur des entreprises est sa **gratuité.** En cas de litige, un Médiateur va donc mettre en contact les deux « médiés » afin de les aider à trouver une solution partagée grâce au dialogue et à une confiance mutuelle retrouvée. L'objectif, au-delà du règlement du différend consiste en effet à maintenir et même améliorer la relation économique.
La médiation de filière que nous organisons dans la filière BTP n'est pas une médiation entre deux parties en litige même si le travail du Médiateur se base sur les mêmes techniques. Son objectif consiste à identifier les pratiques permettant d'améliorer les relations entre acteurs à moyen terme et ainsi apaiser les relations contractuelles et commerciales ou rendre certains processus plus efficaces.

4. Le dialogue entre les entreprises, plus particulièrement issues de la filière électrotechnologique, et les acheteurs publics vous parait-il satisfaisant ?

Je ne dispose pas de données suffisamment précises pour affirmer qu'il y aurait un problème de dialogue entre cette filière et les acheteurs publics. Ce que je constate en revanche, c'est que cette période de crise a conduit à une **recrudescence de comportements anormaux** pour la plupart occasionnés par la situation d'urgence. La reprise économique actuelle crée une tension sur les trésoreries et il faut continuer à faire en sorte que les différents acteurs aient des relations responsables. Je souligne cependant que l'Observatoire des délais de paiement a constaté que, dans un contexte de dégradation des délais dans le secteur privé, ceux de la sphère publique ont significativement baissé en 2020.

5. Craignez-vous que les tensions sur les matières premières ne se prolongent en 2022, y compris en ce qui concerne les composants électroniques ?

L'objectif de la médiation de filière consiste dans un premier temps à **faire ressortir les bonnes pratiques**, mais aussi et surtout de faire en sorte qu'elles soient soutenues par tous – industriels, distributeurs, entreprises de travaux, clients dans un climat de confiance... Il est important que toute la filière s'engage sur un socle de bonnes pratiques communes qui sera profitable pour tous, alors que les perspectives d'activité sont bonnes. Cette condition est absolument nécessaire pour réduire les effets de cette crise qui, selon les études récentes, **risque de durer encore en 2022**. En effet, cette période de reprise économique forte crée mécaniquement un déséquilibre entre une demande forte et un appareil de production qui se remet à peine d'une quasi immobilité de plusieurs mois.

Regards croisés

Enjeux de la Présidence Française du Conseil de l'Union européenne

Clément Beaune,
Secrétaire d'Etat chargé
des Affaires européennes

Pierre Gattaz
Président de BusinessEurope

1. POURRIEZ-VOUS NOUS PARTAGER LES CHANTIERS QUI VOUS PARAISSENT PRIORITAIRES À L'OCCASION DE LA PRÉSIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE ?

CB A partir du 1er janvier 2022, la France aura à cœur de **faire avancer les discussions législatives** dans au moins trois domaines : le **numérique**, avec en particulier la question de la régulation des contenus (Digital Services Act) et des marchés numériques (Digital Markets Act) ; la **lutte contre le changement climatique**, avec le paquet Fitfor55 présenté en juillet dernier par la Commission européenne, et notamment le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ; le **champ social**, notamment avec des salaires minimums décents partout en Europe. La France utilisera par ailleurs sa présidence pour proposer des initiatives nouvelles permettant d'approfondir les changements à l'œuvre en Europe ces dernières années. Elle continuera en particulier à **soutenir l'approfondissement de la souveraineté européenne**, sur les questions stratégiques mais aussi industrielles, avec en particulier le lancement de plusieurs projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC).

PG Quatre chantiers me semblent prioritaires à l'occasion de la Présidence française. En premier lieu, le **soutien de la croissance** après la crise sans précédent que nous traversons. Cela suppose de poursuivre la lutte contre la Covid-19, d'apporter des solutions aux difficultés d'approvisionnement et de recrutement rencontrés par les entreprises, et d'aider à affecter les fonds européens qui ont été engagés. Il s'agira ensuite de **réconcilier la lutte contre le changement climatique et la compétitivité industrielle** car une industrie forte est nécessaire pour générer des capacités d'innovation et soutenir les investissements au service de la transition climatique. En 3ème axe, **accélérer la transition numérique et renforcer le marché unique** qui est le moteur de notre réussite. Le cadre réglementaire régissant les activités numériques est un outil fondamental de compétitivité et d'efficacité pour une entreprise, un Etat membre et pour l'Europe ; il doit protéger sans nuire à l'innovation. Et enfin, **défendre le multilatéralisme et le respect des règles du commerce international**, indispensable dans l'environnement international actuel caractérisé par des tensions croissantes et un regain de l'unilatéralisme, voire du protectionnisme.

2. SELON VOUS, QUELS SONT LES MOYENS DE PROMOUVOIR UNE CONCURRENCE ÉQUITABLE ENTRE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DANS LE CADRE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX ?

PG Il faut des **règles du jeu respectées par tous,** autrement appelé « level playing field». Ainsi que des arbitres et des juges. A cet égard, la 12ème Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sera un moment de vérité. Le poids de la France à l'international peut être un vrai atout si la Présidence française joue collectif avec les autres Etats membres et soutient les négociateurs de la Commission dans les discussions avec les partenaires de l'Union Européenne. La Présidence française doit se mobiliser pour **défendre les intérêts des entreprises européennes tout en leur ouvrant de nouvelles opportunités** par la conclusion d'accords multilatéraux et bilatéraux ambitieux. Beaucoup d'emplois européens dépendent de nos exportations vers les pays tiers !

CB Longtemps, **l'Europe a eu une position naïve sur ces questions**, en se faisant la championne de l'ouverture avec ses partenaires commerciaux, mais en ne se dotant pas des outils permettant de s'assurer du respect des engagements souscrits et du caractère équilibré, ou suffisamment protecteur, de cette ouverture. Depuis quelques années, en particulier sous l'impulsion donnée par la France, l'Europe change. Elle s'est **dotée d'un mécanisme de contrôle des investissements étrangers, et elle rénove sa politique commerciale** en faisant des questions environnementales, un aspect central. De nombreux outils sont par ailleurs en discussion, ou seront prochainement présentés par la Commission européenne, comme le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières déjà évoqué, l'instrument de lutte contre les subventions versées par les pays tiers ou encore l'outil de réciprocité sur les marchés publics. C'est en multipliant ces outils que l'Europe disposera de moyens permettant de défendre ses intérêts et d'imposer des règles du jeu plus équitables.

3. COMMENT VOYEZ-VOUS LA COOPÉRATION ENTRE LES POUVOIRS PUBLICS ET L'INDUSTRIE DANS LE CADRE DES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE AU NIVEAU EUROPÉEN ?

CB Cette coopération est fondamentale, et nous notons la forte volonté du monde industriel d'avancer sur ces questions. C'est d'ailleurs ce que l'Europe a fait avec le Plan de relance : par la suspension pragmatique de certaines règles puis la mise en place d'un endettement commun, elle a donné aux Etats membres des marges de manœuvre budgétaires pour soutenir les initiatives portées en particulier par l'industrie, en fléchant notamment les moyens d'investissement sur les sujets numériques et environnementaux. C'est ainsi que la France a consacré une part importante des 100 milliards d'euros du plan de relance (dont 40 milliards viennent de l'UE) à co-financer en particulier le verdissement des processus productifs, l'innovation ou la numérisation des chaînes de production. La plupart des pays européens font aujourd'hui ce constat : le défi des transitions numérique et énergétique nécessite des investissements importants !

PG Une bonne coopération entre les pouvoirs publiques et l'industrie est indispensable pour renforcer la croissance, dans le respect des règles établies et sans ingérence dans la gestion des entreprises. Les entreprises européennes sont d'ailleurs très engagées pour faire de l'Europe le premier continent qui atteint la neutralité carbone. Se fixer des objectifs ambitieux est essentiel, mais nous devons choisir les bonnes mesures à mettre en œuvre et simplifier, autant que possible, la complexité. Pour réussir la transition énergétique, la Présidence française devra s'assurer que la règlementation qui mettra en œuvre le Green Deal européen facilite la mise sur le marché de technologies réduisant le coût de cette transition tant pour les entreprises que la société. Pour ce qui est du numérique, il s'agira notamment de finaliser l'adoption de la proposition législative européenne sur les services numériques en défendant le principe du pays d'origine, indispensable pour faciliter les prestations de services transfrontalières.

Dossier

VERS UNE DÉMARCHE DE SÉCURISATION DU TÉLÉTRAVAIL

La crise sanitaire a accéléré certaines **transformations du monde du travail**, sans que nous ne sachions toujours en mesurer les conséquences. Le télétravail est un exemple de ces transformations à marche forcée. Il a impliqué la dématérialisation de nombreuses procédures, avec un **risque accru de cyberattaques** qui impose de développer des solutions de protection. Ainsi, l'ANSSI a révélé une augmentation de 255 % du nombre de rançongiciels entre 2019 et 2020. Face à cela, il existe des solutions françaises, à même de garantir notre souveraineté.

Un des enjeux prioritaires des prochaines années sera notre capacité à apporter des réponses pour augmenter le niveau de sécurité de l'ensemble de la chaîne de valeur numérique comme l'a rappelé le 18 février 2021 le Président de la République à travers l'annonce de la Stratégie Nationale pour la cybersécurité.

Le recours à des solutions, produits ou services présentant un haut niveau de confiance permettrait aux entreprises de toutes tailles de sécuriser les différents éléments nécessaires à un télétravail de confiance. Pour répondre à ces problématiques, notre pays dispose, grâce à un tissu d'entreprises de la confiance numérique, d'une expertise souveraine en la matière.

C'est dans ce contexte que l'**Alliance pour la Confiance Numérique (ACN)** - l'organisation professionnelle adhérente de la FIEEC qui représente les entreprises du secteur de la confiance numérique - propose une **réflexion sur les diverses solutions à disposition de toutes les entreprises** souhaitant s'engager dans une **démarche de sécurisation du télétravail**.

TÉLÉTRAVAIL ET NOUVEAUX USAGES

En un an, le **télétravail est devenu incontournable** pour permettre à notre pays de continuer à lutter contre la crise de la Covid 19 tout en maintenant une activité économique et sociale.

+ 630 % d'attaques contre les Clouds

Entre janvier et avril 2020, on recense une augmentation de 630% du nombre d'attaques externes contre les Clouds des entreprises suite à la migration des employés des locaux de l'entreprise vers leurs lieux de télétravail.

L'actualité illustre chaque jour un peu plus ces **nouveaux risques à travers les différentes cyberattaques** subies par les entreprises et organisations de toutes tailles, publiques ou privées. Ces attaques ne s'arrêtent d'ailleurs pas uniquement aux services, serveurs ou fournisseurs, elles descendent **en cascade sur toutes les infrastructures utilisatrices de ces services**. La généralisation du télétravail a mis en avant une vulnérabilité forte aux attaques par périphérie : les attaquants ciblent désormais plus volontiers les télétravailleurs plutôt que le SI de l'entreprise.

FACTEURS DE RISQUE/IMPACT

Voici un exemple de couples généraux facteur de risque/impacts qui doivent être considérés par les organisations qui recourent au télétravail.

FACTEUR DE RISQUE 1

LE MANQUE DE MAÎTRISE DU POSTE UTILISATEUR ENTRAINE UN RISQUE DE DIFFUSION DE MALWARE.

Le manque de maîtrise de l'environnement, un Wifi non sécurisé, l'absence de mise à jour des systèmes d'exploitation ou des anti-virus, l'utilisation d'un même poste par plusieurs utilisateurs, rend le poste vulnérable en favorise, augmente le risque d'infection du poste et, s'il est connecté au réseau de l'organisation, favorise la diffusion de malware.

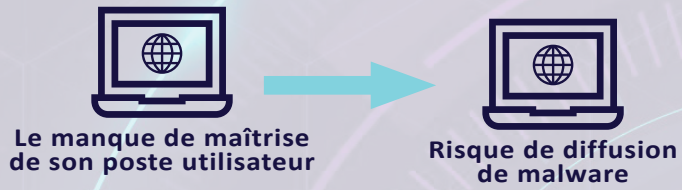

FACTEUR DE RISQUE 2

L'ABSENCE DE CHIFFREMENT DE BOUT EN BOUT IMPLIQUE UN RISQUE DE FUITE OU DE PERTE DE DONNÉES OU DE VIOLATION D'ACCÈS.

L'accès distant aux actifs de l'organisation ne doit se faire que grâce à des moyens de chiffrement adéquats : un VPN qui est une sécurité périmétrique permettant de connecter deux réseaux de confiance, un Accès Réseau Zero Trust (ZTNA) qui est une sécurité logique basée sur l'identité de l'utilisateur, le contexte d'utilisation et l'application qu'il utilise.

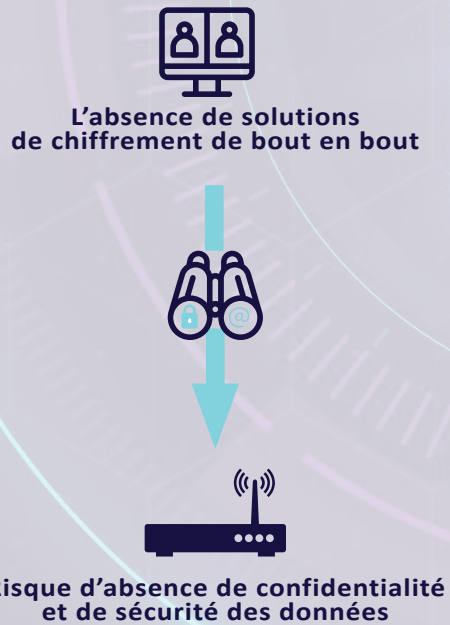

FACTEUR DE RISQUE 3

D'UN MANQUE DE MAÎTRISE DES IDENTITÉS SE CONNECTANT RÉSULTE UN RISQUE SUR LES ACCÈS AUX RESSOURCES INFORMATIQUES DE L'ORGANISATION.

L'absence de maitrise des identités se connectant

Risque sur l'accès aux ressources informatiques

Sur le site, le collaborateur ou le prestataire a souvent passé l'obstacle des accès physiques aux bureaux et des accès logiques aux applications depuis l'intérieur du réseau de l'entreprise. Une fois en dehors du site, la certitude de l'identité de l'utilisateur est plus difficile à garantir : même authentifié, quelqu'un peut prendre la place d'un utilisateur négligent qui a laissé la session ouverte, par exemple. Il faut réfléchir à un renforcement de l'authentification pour s'assurer de l'identité de la personne présente derrière son poste.

SOLUTIONS POUR SÉCURISER LE TÉLÉTRAVAIL PAR LA CONFIANCE NUMÉRIQUE

L'Alliance pour la Confiance Numérique qui participe activement aux travaux du **Comité stratégique de Filière Industries de Sécurité**, a souhaité fournir aux entreprises un **catalogue de réponses concrètes** et adaptées pour bénéficier de la transition numérique, tout en réduisant les risques liés à une numérisation non maîtrisée.

Par ce travail de **recensement** indispensable **de l'offre française disponible**, chaque entreprise sera désormais en mesure d'engager une démarche de cybersécurisation de ses activités en télétravail ; en sécurisant l'intégralité de la chaîne du télétravail.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie nationale de cybersécurité annoncée par le Président de la République.

La Fédération

GARDEN PARTY 2021

Retour en images

Après une période de bouleversement, la FIEEC a été ravie et honorée d'avoir pu réunir le 30 septembre dernier l'ensemble de ses adhérents, entreprises et partenaires à l'occasion de sa fameuse Garden Party.

Quel plaisir de nous retrouver enfin pour un moment festif et convivial autour de notre Président, Laurent Tardif, dans notre maison commune. Ce fut l'occasion d'adresser des remerciements particuliers aux adhérents de la Fédération pour leur confiance et leur travail de chaque instant au service de la profession, ainsi qu'aux nombreux partenaires présents et engagés au quotidien à nos côtés. Mais également de se rappeler à quel point « **nos technologies sont indispensables à la société** » **et la manière dont le confinement a « accéléré cette prise de conscience collective et développé des nouveaux usages ».** En définitive, la leçon à retenir est qu'il est plus que jamais nécessaire « **d'accélérer la transition numérique et la transition énergétique » et que nos industries sont « prêtes à accompagner ce changement ».**

Cette édition 2021 a par ailleurs célébré l'esprit de solidarité en proposant une action commune avec Electriciens sans Frontières autour d'une tombola destinée à financer des structures de santé en Afrique. Une belle occasion pour chacun de nos membres de témoigner le soutien à cette cause et de donner la parole à son Président, Hervé Gouyet. Merci encore aux entreprises SEB et LEGRAND pour leur générosité à travers les lots mis en jeu.

Cette soirée joyeuse et haute en couleurs nous a rappelé à quel point le sens du collectif est notre raison d'être… et d'agir !

PLATEFORME PRÉSIDENTIELLE #2022

La France de demain a besoin de nos industries !

Dans le cadre des échéances électorales à venir, la FIEEC a développé en concertation avec ses adhérents une plateforme de propositions à l'adresse des acteurs engagés dans la campagne présidentielle.

Les industries électriques, électroniques et du numérique entendent prendre toute leur part dans la construction de la France de demain et **proposer une direction ambitieuse sur les grands défis sociétaux liés aux transitions énergétique et numérique.**

Les industriels que nous représentons jouent en effet un rôle moteur pour la croissance économique, la compétitivité et l'emploi en France en imaginant et produisant des **solutions technologiques innovantes** pour l'industrie du futur, les mobilités, les infrastructures énergétique et numérique ou encore la smart city. Pour cela, il s'agit de mettre en place des **objectifs de développement durable** par tous et pour tous, investir dans les technologies vertes comme l'économie circulaire, les énergies renouvelables, l'électromobilité. De plus, les infrastructures numériques fixes ou mobiles doivent s'appuyer sur un déploiement de réseaux numériques de qualité, sûrs et pérennes sur l'ensemble territoire.

Ces échéances électorales représentent également une formidable opportunité de mieux accompagner et prendre en compte le **vieillissement de la population**. La France peut et doit relever le défi de l'innovation en santé, autour de la silver économie notamment, sans oublier l'enjeu crucial de l'adaptation des logements.

Retrouvez la plateforme de propositions de la FIEEC sur le site : fieec.fr

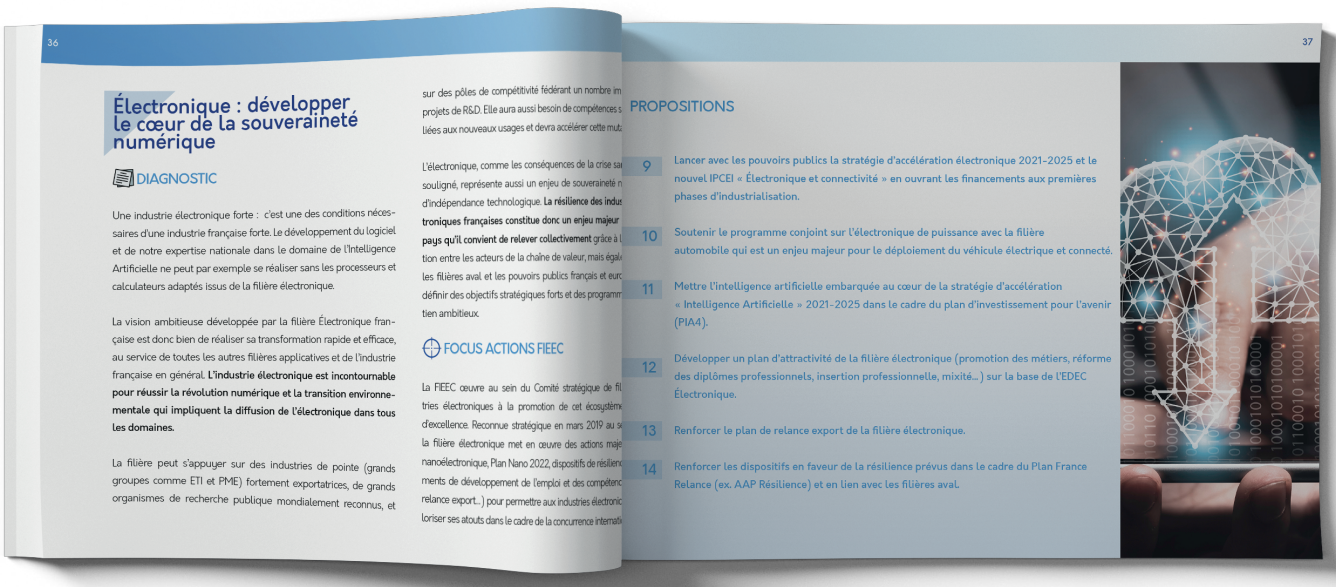

PLAN FRANCE 2030

Zoom sur les nouveautés, les leviers financiers mobilisables et les clés de succès

INTERVIEW

« La pandémie a mis en lumière des fragilités de notre économie. Pour maintenir notre compétitivité, il apparaît indispensable d'accélérer les investissements dans l'innovation de rupture et la croissance industrielle. »

Tour d'horizon par Marine LABBÉ, experte en ingénierie de financements publics chez ABF Décisions.

QUELLES SERONT LES INCIDENCES DU PLAN FRANCE 2030 POUR LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE ?

Le 12 octobre 2021, le Président de la République a présenté son **plan FRANCE 2030**. Sur **une enveloppe de 30 milliards d'euros** pour la période 2022-2027, le plan consacre **6 milliards d'euros aux composants, principalement les semi-conducteurs**. La sécurisation de l'accès aux composants est définie comme le deuxième défi à relever, derrière l'accès aux matières premières comme les plastiques et les métaux ferreux.

La filière est un carrefour stratégique pour de très nombreux secteurs d'activités - de la défense à la santé, en passant par l'automobile, l'aéronautique ou l'énergie - confortant l'importance pour notre économie des entreprises françaises de l'électronique et des composants.

L'objectif affiché est de doubler le poids de la fabrication de puces dans la production électronique mondiale. C'est donc un **quadruplement de la production française** qui est attendu. C'est pourquoi les soutiens publics s'orienteront en partie vers le **développement des capacités de production sur le sol national** mais également le **soutien des technologies de plus petites tailles**. Les soutiens financiers à l'innovation auront donc pour but d'assurer à l'Europe la maîtrise des technologies les plus fines, jusqu'à 3 et 2 nanomètres et ainsi concurrencer Taiwan, la Corée du Sud et bientôt les États-Unis.

Y A-T-IL D'AUTRES LEVIERS MOBILISABLES ?

France 2030 n'est qu'un fragment des leviers mobilisables par les entreprises de la filière :

- L'Europe et ses 1800 milliards d'euros pour la programmation 2021-2027 soutiendra des projets autant individuels que collaboratifs ;
- Les Régions sur leurs propres budgets ou en tant qu'autorité de gestion des Fonds Européens Structurels d'Investissement (FESI, dont 9 milliards d'€ de FEDER pour la France) orienteront les soutiens selon des ambitions politiques et des aspérités économiques territoriales ;
- Le 4ème programme des Investissements d'Avenir (20 milliards d'euros) et la part régionalisée des fonds seront également un outil fort du soutien aux projets d'innovation, de R&D et de structuration de filières.
- Et bien d'autres...

J'attire également l'attention des entreprises vers les « agences d'État » qui étudient les projets sous un angle thématique particulier : l'ADEME pour les projets environnementaux, l'Agence Innovation Défense, l'ASP, etc.

QUELS SONT VOS CONSEILS POUR S'ASSURER UN MAXIMUM DE CHANCE DE SUCCÈS ?

Il y a à mon sens 4 variables à maitriser pour construire et mettre en œuvre une stratégie de financements publics solide :

1-**La stratégie et les projets** : toute démarche doit correspondre à une ambition éclairée. Il faut pour cela avoir pris soin de cartographier ses projets à 6/36 mois, par territoire, à l'échelle du groupe et des entités juridiques.

2-**S'approprier les règles du jeu** : tout dossier de financements publics et les aides qui en découlent doivent nécessairement répondre à la législation européenne sur les aides d'État. Maitriser, comprendre ces règles et leurs évolutions, leur application à l'entreprise et à ses projets, sont les conditions d'optimisation des chances de succès.

3-**L'attente des « élus »** : que ce soit au plus haut niveau de l'État, à la Commission européenne, dans les EPCI, les régions, les conseils d'administrations des agences d'État... tous ont défini des programmes, des plans, des ambitions. Solliciter un financeur public sans s'assurer en amont de la bonne adéquation du projet, ses aspérités et incidences, avec les attentes de ces décideurs pourra engendrer des risques, des incompréhensions, des erreurs de fléchages, voire des refus.

4-**L'agilité** : un projet peut en tout point répondre aux 3 premiers points, si les budgets ne sont pas ou plus présents, à nouveau la démarche sera infructueuse. Pour les dispositifs à forte valeur ajoutée, il faut savoir candidater avec réactivité et précision.

Ces 4 variables étant cumulatives, c'est la raison pour laquelle nous parlons d'ingénierie en financements publics. Avant de consacrer du temps et déposer un dossier, il est donc fondamental de toujours s'assurer de leur bonne maitrise !

Dans le cadre du partenariat avec la FIEEC, Marine LABBÉ reste votre contact privilégié pour répondre à toutes vos questions : mlabbe@abfdecisions.fr.

ÉVÉNEMENTS TECH & INNOVATION

La FIEEC soutient le rôle clé de l'industrie technologique

Cette année encore, la FIEEC a eu le plaisir de **renouveler ses partenariats auprès du CES Unveiled Paris et de Business France avec les Rencontres Internationales de la French Tech (RIFT).**

Deux événements distincts qui ont pour vocation commune de **remettre l'industrie technologique au cœur de la société**, et plus largement de la scène européenne et mondiale. D'abord le 19 octobre dernier au Palais Brongniart dans le cadre du CES Unveiled, en présence de Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, qui a rappelé l'importance de l'innovation pour contribuer à une plus grande durabilité.

« C'était formidable de vivre cette passion et de partager des points de vue sur le rôle clé que l'industrie technologique peut et doit jouer dans la création d'un avenir meilleur » a déclaré Gary Shapiro, Président de la Consumer Technology Association (CTA).

La FIEEC a également été partenaire des Rencontres de la French Tech qui se sont tenues le 17 novembre dernier. Malgré le contexte, les entreprises de la French Tech semblent aujourd'hui en pole position européenne pour la reprise : évolution positive de l'activité export, climat des affaires favorable, levées de fonds record et nouvelles licornes... autant de signaux positifs qui semblent présager de la capacité de l'écosystème à continuer son accélération en 2022.

C'est bien dans cet esprit de conquête que la FIEEC s'est associée à l'événement pour soutenir les entreprises qui souhaitent se projeter à l'international, plus rapidement et plus efficacement !

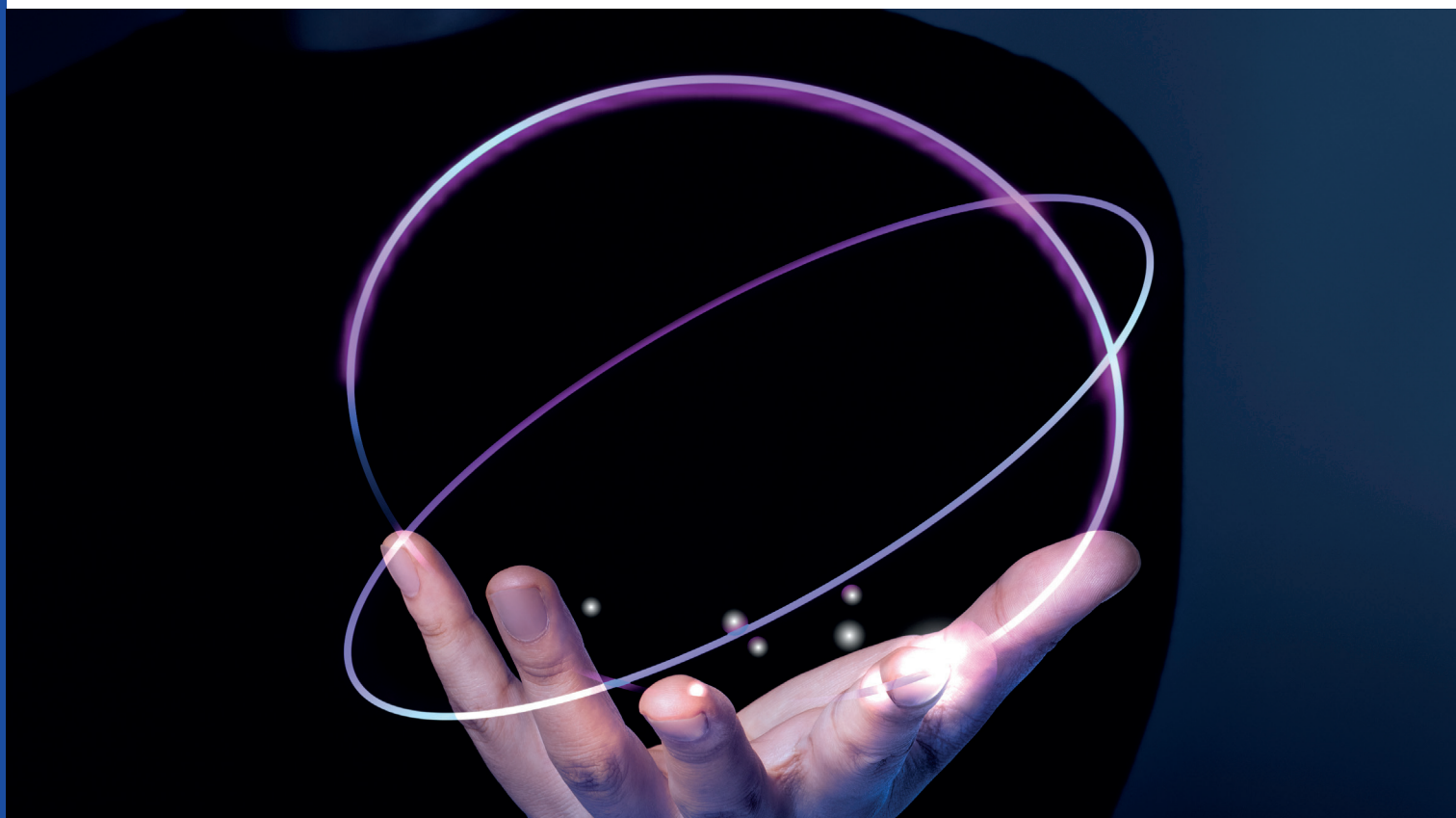

INTERVIEW

Antoine Alopeau

Directeur général de Sofitech et Président-Directeur Général de Cemeca, partenaires de la FIEEC, vous fait découvrir les financements proposés pour les industriels de la FIEEC pour financer les outils de production, l'innovation, les investissements matériels ou encore challenger l"assurance-crédit !

1. Pourriez-vous nous présenter Sofitech et Cemeca ?

Sofitech, pour Société de Financement des Industries Technologiques, exerce son activité depuis 1961. C'est une société de **caution mutuelle**, située dans la mouvance des Organisations Professionnelles de l'Industrie dont la FIEEC est administrateur de longue date. Elle propose des solutions de **financement adaptées aux PME/PMI/ETI,** elle intervient en donnant des **garanties sur la quasi-totalité des crédits** (Investissement, Innovation, Transmission d'entreprise, Croissance externe, Cautions sur marché, Affacturage…) qu'elle consent à ses sociétaires.
Outre la garantie financière que nous émettons, nous apportons une vision sectorielle de l'entreprise dans l'analyse du dossier. Nous permettons par ailleurs de réduire les garanties personnelles demandées par la banque tout en constituant un appui, une sécurité pour le chef d'entreprise que nous accompagnons dans le montage du dossier.

Cemeca, pour Centrale de Garantie des Industries Mécaniques, Electriques et Electroniques, exerce son activité depuis 1981. Elle a été créée pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises en matière de poste-clients, financement court-terme. Nous aidons à mieux appréhender l'évolution des marchés, les délais de règlements clients, la gestion du bas de bilan, les risques de défaillance des clients, prospects et fournisseurs.

2. Quelles sont les solutions et services ouverts aux adhérents de la FIEEC ?

Les adhérents de la FIEEC peuvent solliciter Sofitech et Cemeca pour leurs besoins de financements court et moyen long-terme mais aussi poste-clients.

Sofitech a développé différents prêts avec son partenaire bancaire privilégié le Crédit Coopératif pour accompagner la relance. Ainsi, le **prêt Ambition Relance** permet aux adhérents de la FIEEC d'avoir des conditions attractives pour financer leurs investissements et une partie de leurs besoins en fonds de roulement. Nous accompagnons également les **opérations de croissance externe** ou **rachat de parts sociales** type LBO ou MBO en apportant notre vision métier pour une meilleure appréhension du risque et un accompagnement sur-mesure de l'opération.

De son côté, Cemeca conseille et met à disposition des entreprises des **outils Assurance-Crédit** négociés avec Coface via un contrat groupe permettant de fonctionner comme une Centrale d'Achat avec ses avantages tarifaires, contractuels, un service sur-mesure.

3. Comment pouvez-vous soutenir concrètement les enjeux d'innovation de notre secteur ?

L'innovation dans les secteurs de l'électronique, de l'électrique ou encore de la communication est comme tout le monde sait un élément clef du bon développement des entreprises. C'est pourquoi nous mettons en avant le **prêt Innov&Plus** qui est garanti par le Fonds Européen d'Investissement et qui a pour but de financer l'innovation. Nous adossons notre garantie en complément permettant ainsi de garantir 85% du risque de notre partenaire bancaire facilitant ainsi l'octroi du prêt.

L'innovation peut concerner aussi bien des investissements corporels qu'incorporels (R&D), et BFR attenant à ces investissements.

Numérique

TRANSITION NUMERIQUE

La qualité des infrastructures passive des réseaux, un enjeu majeur !

La couverture intégrale du territoire (environ 43 millions de locaux entre 2008 et 2028) par des réseaux à très haut débit fibre optique (FttH) et (FttO) permettra à la France de se doter d'une technologie de pointe pour les applications et services d'aujourd'hui et de demain (5G, territoires intelligents…).

L'infrastructure passive de ces réseaux doit être pérenne, robuste, évolutive, homogène, interopérable, avec une haute disponibilité pour assurer la qualité de service due aux utilisateurs.

Les câbles et leurs accessoires data et télécoms se trouvent au cœur de la mutation numérique. Les experts du SYCABEL mettent à disposition différents outils pour mieux comprendre les évolutions et contraintes liées à leurs produits :

- **Le** dossier technique fibre optique propose une approche de la fibre optique à travers des fiches documentées. Il présente : les structures et caractéristiques des principales fibres optiques utilisées dans les câbles de données ou de télécommunication ; les normes définissant ces mêmes fibres ; les fibres optiques G.657.A2 et G.652.D, les principaux types de fibre utilisés dans les réseaux de télécommunications en France.

- **Le** Livre blanc : **La qualité des infrastructures «Fibre Optique»** dresse une synthèse des problématiques essentielles et stratégiques liées à la qualité des infrastructures passives des réseaux filaires fibre optique et permet de répondre aux questions :

- Pourquoi est-il indispensable de prévoir une architecture cohérente et de déployer des infrastructures passives de qualité ?
- Quelles sont les bonnes pratiques à mettre en œuvre tout au long de la réalisation du projet ?
- Comment obtenir une conception homogène des réseaux sur tout le territoire, assurer le suivi et mesurer la qualité lors des différentes phases du projet ?

- Enfin, **le** THD mag N°10, édité à l'occasion du salon des Maires, réunit les principaux acteurs de la filière optique pour livrer une image des réseaux de communication actuels, présente les perspectives liées aux mutations technologiques et les recommandations pour accompagner la transition numérique.

EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE

Ce qui va changer

La proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France a été adoptée définitivement le 2 novembre dernier. Elle s'inspire des préconisations du **rapport de la mission d'information sur l'empreinte environnementale du numérique** mise en place en 2019 au Sénat qui indique que le numérique serait à l'origine de **24 millions de tonnes équivalent carbone** (soit environ 7% des émissions de la France, contre 2% aujourd'hui) à l'horizon 2040, **si rien n'est fait.**

L'ambition de ce texte est de faire converger transition numérique et transition écologique, en responsabilisant l'ensemble des acteurs du numérique : consommateurs, professionnels du secteur et acteurs publics.

Le texte final s'articule donc autour de **cinq objectifs** : faire prendre conscience de l'impact environnemental du numérique ; limiter le renouvellement des appareils numériques et allonger la durée de vie des produits ; favoriser des usages numériques écologiquement vertueux ; promouvoir des datacenters et des réseaux moins énergivores ; promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires.

Depuis de nombreuses années, la **profession** travaille activement à la **prise en compte des enjeux environnementaux dans les équipements numériques** (éco-conception des produits, filière de recyclage DEEE, ...), raison pour laquelle la FIEEC est donc particulièrement attentive aux évolutions en ce domaine. La Fédération a contribué activement aux débats législatifs, en lien avec le Medef et l'ensemble des parties prenantes concernées, **en rappelant la contribution majeure des technologies numériques à la transition environnementale** et en veillant à une **meilleure articulation des débats avec le Green Deal** européen, en appui d'Orgalim.

La FIEEC poursuit son investissement sur le sujet avec le suivi d'une nouvelle **proposition de loi visant à renforcer la régulation environnementale du numérique par l'ARCEP** en cours d'examen au Parlement.

Bâtiment

SOLUTIONS ÉLECTRIQUES ET NUMÉRIQUES DU BÂTIMENT

IGNES affiche 5 priorités stratégiques à horizon 2025.

L'Alliance des industriels des solutions électriques et numériques du bâtiment, IGNES, affiche ses priorités stratégiques pour mieux répondre aux défis climatique, numérique et démographique qui traversent le monde du bâtiment (logement, petit tertiaire, EHPAD…) et aux nouvelles attentes des utilisateurs. Intégrées dans le quotidien de tous, ces solutions rendent accessibles l'énergie ainsi que la donnée de manière sécurisée, performante et pérenne. Capables de piloter, d'avertir ou de protéger, elles assurent plusieurs fonctions essentielles pour donner vie au bâtiment.

> « Nos solutions électriques et numériques du bâtiment sont de vrais atouts face aux enjeux liés au logement, au numérique, à l'énergie, à la sécurité et au vieillissement de la population. »
> Benoît Coquart,
> Président d'IGNES et Vice-président Bâtiment de la FIEEC.

1. **Garantir la sécurité électrique** y compris pour les nouveaux usages et la continuité de service,
2. **Réduire l'empreinte carbone par le pilotage et la valorisation de solutions économes,**
3. Apporter de la sérénité par une **gestion sécurisée des accès et des flux de personnes**,
4. Assurer un **très haut débit effectif** par un réseau informatique multimédia performant,
5. **Adapter les espaces de vie aux évolutions sociétales** (personnes âgées ou fragiles…).

Retrouvez l'intégralité du communiqué de presse sur le site ignes.fr

INTERVIEW

Christophe Prévôt

Président du nouveau comité d'activité
« Réseau de Communication » chez IGNES

Pourquoi avoir choisi de créer un Comité d'activité dédié au Réseau de Communication ?

Il était précurseur il y a 10 ans pour IGNES de soutenir l'intégration au sein de la règlementation de l'installation de **réseau de communication dans les logements neufs**. On estime d'ailleurs aujourd'hui qu'un quart du parc de logements est équipé de réseau de communication, soit les logements neufs construits ces 10 dernières années. Cette avancée avant-gardiste est devenue essentielle dans l'habitat, au vu de la place que prend l'utilisation du numérique dans notre quotidien.

Il est donc aujourd'hui pertinent de dédier une activité propre au réseau de communication et d'aller plus loin, notamment en travaillant leur **déploiement sur le parc de logements existants.**

Avec l'accélération de ces nouveaux usages - télétravail, télé-enseignement ou encore télémédecine - la qualité de la connexion internet dans un logement, dans les petits commerces ou encore les cabinets médicaux, n'est plus un confort. Elle est devenue un bien essentiel pour les Français, au même titre que l'eau potable ou l'électricité !

Assurer un très haut débit effectif dans l'ensemble des logements, grâce à un réseau de communication performant est notre priorité stratégique pour les 5 ans à venir. Pour cela, il **faut que la qualité de connexion internet sans faille dans les bâtiments devienne une priorité publique.** Nous avons aussi pour ambition de faire davantage savoir que les réseaux de communication sont certes, indispensables pour une bonne qualité de connexion internet, mais aussi qu'ils peuvent être utiliser dans des usages fixes ET mobiles.

RÉVISION DES RÈGLES DE CONSTRUCTION

Les déclinaisons réglementaires se poursuivent

La révision des règles de construction impulsée par le « permis d'expérimenter » se poursuit avec la réécriture de nombreuses dispositions règlementaires du code de la construction et de l'habitation (CCH). Après un an de concertation, les premiers textes nécessaires à cette réforme font l'objet d'une adoption et d'une publication échelonnée. D'autres sont en cours de finalisation et doivent faire l'objet d'un examen par le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité énergétique, dans lequel la FIEEC participe activement.

La FIEEC et ses adhérents se sont fortement impliqués dans les différents groupes de concertation mis en place par l'administration afin de **promouvoir l'élaboration d'un nouveau cadre législatif et réglementaire qui soit favorable à l'innovation** tout en maintenant un niveau de protection des occupants et de performances environnementales équivalent à l'actuel CCH.

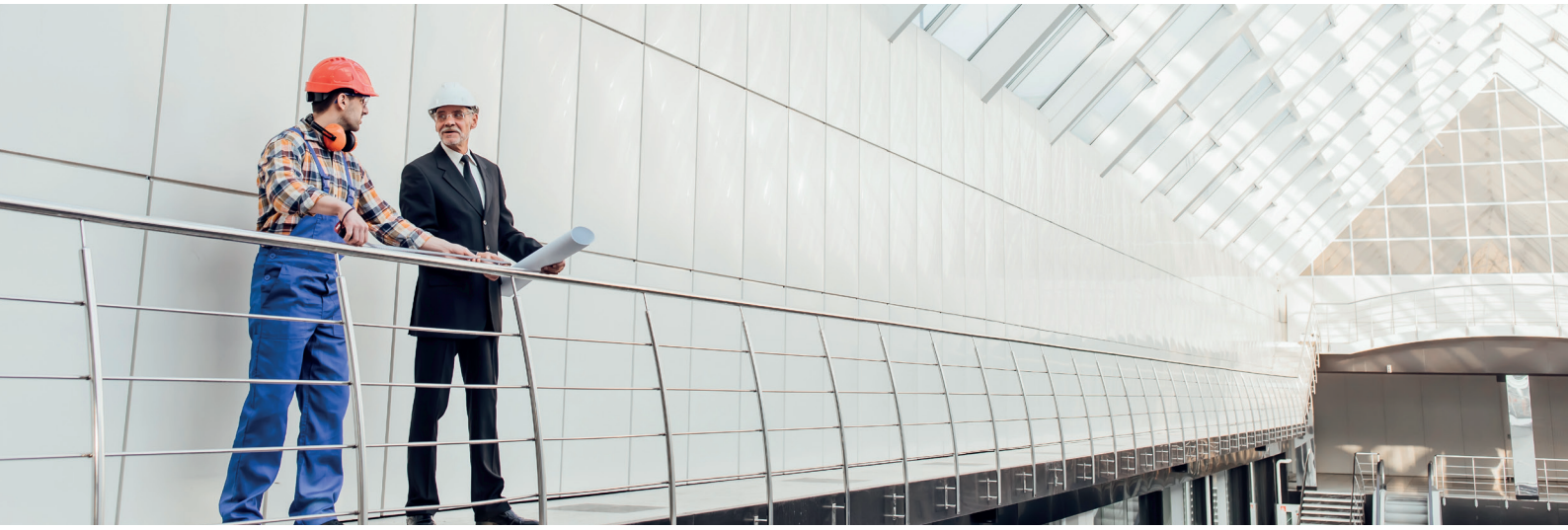

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Un nouveau diagnostic enrichi et fiabilisé, davantage cohérent avec les enjeux climatiques

Un nouveau diagnostic enrichi et fiabilisé davantage cohérent avec les enjeux climatiques, conformément à la loi ELAN. Le nouveau DPE s'appuie sur un **double seuil énergie-carbone pour classer la performance des logements.** En complément de cette nouvelle évaluation, la méthode du DPE a été mise à jour pour mieux refléter la performance réelle des logements. Les informations contenues dans le nouveau DPE inclut également de nouvelles informations sur les équipements installés et les actions de réduction de la consommation d'énergie qui peuvent être effectuées.

Notre secteur **a participé activement aux travaux de concertation menés depuis 2019 et a obtenu de nombreuses évolutions** concernant la méthode de calcul et le contenu des informations présentées dans le nouveau DPE.

La fiabilisation du DPE constitue également un prérequis à son utilisation comme outil au service des politiques nationales de rénovation énergétique des bâtiments résidentiels. La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, a ainsi renforcé la place du DPE dans les politiques nationales de rénovation, en faisant un véritable outil de mesure et de pilotage de ces politiques.

Développement durable

FINANCE DURABLE

Définition des activités éligibles au regard des objectifs environnementaux

Comme nous l'avions rappelé dans le précédent numéro d'Electrotech, le Parlement Européen a adopté le 18 juin 2020 le règlement 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables qui est l'une des actions phares du Pacte Vert Européen et de la Stratégie Européenne en faveur d'une finance durable pour répondre aux ambitions climatiques européennes.

Il vise à **établir une classification permettant de déterminer si une activité économique est durable**, afin de réorienter les flux financiers et de **flécher les investissements vers des projets et activités durables** répondant aux exigences européennes de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (contribution à la neutralité carbone, socle européen commun). Ce règlement est important pour les entreprises de la FIEEC à plusieurs égards : en termes de **reporting extra-financier, d'accès aux financements et d'impact sur la perception de l'activité** de nos entreprises par les investisseurs.

Des actes délégués doivent être adoptés par la Commission Européenne afin de pouvoir mettre en œuvre ce texte. Au-delà du premier acte délégué sur les objectifs climatiques adopté en avril 2021, un projet de rapport portant sur 4 des objectifs environnementaux[1] a par ailleurs été élaboré et soumis à consultation publique par la Plateforme Finance Durable en septembre dernier. Ce rapport comprend également des **dispositions visant à compléter l'acte délégué changement climatique** pour un petit nombre d'activités économiques, **notamment celles relatives à la « Fabrication d'équipements électriques haute, moyenne et basse tension » que nous avions appelée de nos vœux** par des actions communes avec le ZVEI.

Durant ces derniers mois, **la FIEEC s'est fortement impliquée sur le sujet** auprès des autorités nationales et européennes, conjointement avec Orgalim et les instances patronales françaises, pour s'assurer que les activités relevant du périmètre de nos industries soient bien prises en compte.

BRÈVE

Installation du Conseil National de l'économie circulaire

La feuille de route économie circulaire, publiée en avril 2018, prévoyait de « renforcer la gouvernance nationale et le pilotage (de l'économie circulaire), en faisant évoluer le Conseil national des déchets en un Conseil national de l'économie circulaire ». C'est aujourd'hui chose faite avec l'installation le 15 novembre dernier du CNEC par la Ministre de la Transition Ecologique, Madame Barbara Pompili.

Le Conseil est compétent pour « **toutes questions relatives à l'économie circulaire, de l'extraction des matières à la gestion des déchets** ». Il reste placé auprès du ministre chargé de l'environnement, mais il peut dorénavant aussi être saisi par le ministre chargé de l'économie. Les avis et travaux seront mis à la disposition du public par voie électronique.

Ce Conseil est composé de six collèges : l'Etat et ses établissements publics, les parlementaires, les élus locaux, les entreprises, les salariés et les associations. Au regard de son investissement et de son expertise en matière d'économie circulaire, **la FIEEC sera représentée au sein de ce Conseil en tant que membre titulaire** représentant des entreprises de production sectorielle. La présidence de ce Conseil est assurée par Madame Véronique Riotton, députée de Haute Savoie qui avait été co-rapporteure de la loi AGEC.

[1] Sustainable use and protection of water and marine resources ; Transition to circular economy ; Pollution prevention and control ; Protection and restoration of biodiversity & ecosystems

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

DECRET TRIMAN

Saisine en cours du Conseil d'Etat

Le décret n° 2021-835 du 29 juin 2021 relatif à l'information des consommateurs sur la règle de tri des déchets issus des produits soumis au principe de responsabilité élargie du producteur, dit « TRIMAN » a été adopté en juin 2021. Ainsi, pour chaque filière REP de produits ménagers, le **TRIMAN accompagné d'une « Info-tri » qui précise les modalités de tri du déchet doit être apposé sur le produit**, son emballage ou les documents accompagnant le produit (cette info-tri définie par les éco-organismes de chaque filière et validée par les pouvoirs publics). Pour les équipements électriques et électroniques et les piles et accumulateurs, le symbole TRIMAN peut être remplacé par la poubelle barrée prévue par les directives européennes.

La FIEEC estime que des **doutes sérieux existent quant à la légalité du texte** au regard du droit européen, cette mesure apparaissant possiblement comme une mesure d'effet équivalent à une restriction quantitative qui porte entrave au libre-échange au sein de l'Union européenne. **Le Conseil d'Etat a ainsi été saisi pour trancher ce point.**

SUBSTANCES DANGEREUSES ET PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

La FIEEC salue la cohérence avec le cadre européen

La loi AGEC est venue renforcer les obligations d'informations des consommateurs sur la présence de substances dangereuses et de perturbateurs endocriniens dans les produits. Les règlementations européennes actuellement en vigueur prévoient déjà certaines obligations en ce sens et font l'objet d'une révision visant à mieux identifier les perturbateurs endocriniens.

Notre profession s'est fortement impliquée au cours des travaux de concertation organisés sur la rédaction de ces textes d'application et a appelé à **maintenir une cohérence avec le cadre européen** en tenant compte des révisions en cours des règlementations européennes.

Les premiers textes d'application de ces mesures ont été publiés les 23 août et 3 octobre 2021 et d'autres sont en cours de rédaction. Bien que les listes de substances concernées soient susceptibles d'évoluer ultérieurement, les mesures envisagées restent largement alignées avec le cadre européen.

La **FIEEC se félicite de l'approche retenue par l'administration** et restera vigilante à l'articulation entre ces obligations et les réformes en cours au niveau européen.

COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

Première vague d'obligation avec les équipements informatiques et numériques issus de l'économie circulaire

La loi AGEC a introduit une obligation d'acquisition de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées pour les acheteurs de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dès le 1er janvier 2021.
Ces obligations ont été précisées par un décret de mars 2021, qui prévoit également l'élaboration d'un bilan sur la mise en œuvre de cette obligation et sur l'évolution des pratiques des acteurs, acheteurs publics comme fournisseurs, au plus tard le 31 décembre 2022. Ce bilan proposera notamment une évolution de la liste des produits ou des catégories de produits et des proportions minimales initialement fixées.

Pour notre secteur, les **équipements visés sont essentiellement issus du secteur informatique et numérique**. Les acheteurs publics devront s'assurer que 20% des achats de ces produits soient issus en priorité du réemploi ou de la réutilisation. **La FIEEC maintiendra sa mobilisation** dans le cadre des travaux ultérieurs concernant l'évolution de la liste de produits visés et des pourcentages correspondants afin **de valoriser au mieux les initiatives des entreprises en matière d'économie circulaire.**

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

STRATÉGIE FRANÇAISE ÉNERGIE-CLIMAT

La FIEEC et ses syndicats s'impliquent

Le Ministère de la Transition écologique lance ce mois-ci le chantier de la future **Stratégie française sur l'énergie et le climat** qui comportera la prochaine **stratégie nationale bas carbone**, la Programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2024-2033, le nouveau Plan National d'Adaptation au Changement Climatique et fixera les objectifs énergétiques et climatiques qui figureront dans le futur projet de programmation énergie-climat qui devra être soumis au Parlement en 2023.

La FIEEC et ses syndicats participeront à certains des groupes de travail établis dans le cadre et en particulier sur le **bâtiment et l'industrie.**

En parallèle, le Ministère de la Transition écologique a ouvert le 2 novembre dernier une première phase de concertation publique volontaire, qui se déroulera jusqu'au 15 février 2022.

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

De nombreuses dispositions impactent nos industries électriques et électroniques

Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi « Climat et résilience » a été adoptée puis publiée le 24 aout 2021 après la censure de 14 des 305 articles par le Conseil constitutionnel.
Sa mise en œuvre, à travers les nombreux décrets d'application, fera l'objet d'une vigilance particulière du Conseil d'État suite à sa décision N° 427301 du 1er juillet 2021 qui a ordonné au Gouvernement de prendre des mesures supplémentaires d'ici au 31 mars 2022 pour atteindre l'objectif français de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030. Intervenant 18 mois après la loi anti-gaspillage et économie circulaire de février 2020 et à moins de 2 ans de la loi Energie-Climat de novembre 2019, cette nouvelle loi modifie certaines dispositions en cours de transcription réglementaire.

Parmi les **dispositions impactant fortement le secteur des industries électriques et électroniques, l'affichage environnemental et social** sur les équipements électroniques fera l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'une expérimentation qui pourrait déboucher sur un affichage obligatoire.

Par ailleurs, en matière de :

- Consommation : la loi encadre et développe l'**autorégulation de la publicité et la lutte contre le greenwashing**, qu'elle assimile à une pratique commerciale trompeuse assortie de sanctions renforcées.

- Commande publique durable : la loi renforce les obligations de prise en compte des **aspects environnementaux et sociaux dans les appels d'offres publics** avec l'obligation d'intégrer différents critères environnementaux ou sociaux à leurs marchés. Ainsi, il est dorénavant interdit de sélectionner une offre sans tenir compte de ses caractéristiques environnementales. Par ailleurs, les acheteurs publics les plus importants devront déterminer des objectifs et effectuer un reporting sur la part de leurs achats socialement et écologiquement responsables.

Publication du rapport RTE «Futurs énergétiques 2050»

Après deux ans de travaux, RTE, le gestionnaire du Réseau de Transport Electrique en France, a publié le 25 octobre dernier son rapport détaillant 6 scénarios possibles permettant d'atteindre l'objectif de neutralité carbone de la France en 2050 tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement du système électrique français.

La loi vient également **renforcer la protection judiciaire de l'environnement** notamment avec un mécanisme d'astreinte journalière au plus égal à 20 000 € en cas de non-respect de certaines dispositions liées aux filières de responsabilité élargie des producteurs.

- Rénovation énergétique des bâtiments : la loi renforce la **prise en compte des émissions de gaz à effet de serre** dans différents instruments réglementaires tels que les critères de décence énergétique ou l'encadrement des loyers pour les passoires énergétiques et climatiques. La loi impose d'infléchir les aides publiques pour favoriser les rénovations globales et performantes.

- Carnet de suivi et d'information du logement : la loi vient modifier les dispositions existantes sur le carnet d'information du logement. Créé en 2015 puis modifié par la loi ELAN en 2018, ce dispositif n'a toujours pas vu le jour. L'objet et les modalités de mises en œuvre sont donc de nouveau modifiées. Il vise à faciliter et accompagner les travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement ainsi que l'installation d'équipements de contrôle et de gestion active de l'énergie.

- Tertiaire : la loi **étend** à tous les bâtiments, même ceux construit après 2018, **le dispositif « éco-énergie tertiaire »** d'obligation de réduction des consommations d'énergie.

Enfin, la loi vient modifier les dispositions existantes sur le **carnet d'information du logement.** Créé en 2015 puis modifié par la loi ELAN en 2018, ce dispositif n'a toujours pas vu le jour. L'objet et les modalités de mises en œuvre sont donc de nouveau modifiées. Il vise à faciliter et accompagner les travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement ainsi que l'installation d'équipements de contrôle et de gestion active de l'énergie.

Électronique

SALON GLOBAL INDUSTRIE

Une filière électronique rassemblée et dynamique

Pour la première année, le **Comité Stratégique de Filière (CSF) Industrie électronique et ses organisations professionnelles membres** - ACSIEL, Embedded France, FIEEC, SNESE, SPDEI - ont partagé un Espace commun situé au centre du Village de l'Electronique du salon Global Industrie à Eurexpo Lyon du 6 au 9 septembre dernier.

Le CSF Electronique était ainsi représenté lors de la réunion plénière du **Conseil National de l'Industrie** qui s'est tenue en inauguration du Salon et qui a été clôturée par le Premier ministre.

Cette mobilisation sur le plus grand salon industrie français a permis d'offrir aux membres de la filière un espace de networking et de mise en partenariat avec les filières aval et les acteurs institutionnels.

8 événements ont fait vivre l'Espace de la filière durant ces 4 jours.

A l'honneur, le **partenariat avec les Pouvoirs publics** marqué par la venue du directeur de cabinet et du conseiller électronique de la Ministre Agnès Pannier-Runacher, les **présentations de BPI France, Business France et CCI France International, de l'EDEC Electronique, de l'étude sur les circuits imprimés, d'IPC, de l'étude sur la valeur ajoutée de l'offre électronique française pour la filière électrique ou encore la remise du concours de brasure.**

LES INDUSTRIELS DU PCB PRÉSENTENT LEUR LIVRE BLANC !

Le livre blanc intitulé « **Développer l'industrie du circuit imprimé en France** », co-écrit par les membres du club PCB d'Acsiel, a voulu porter un regard lucide sur la situation de notre filière industrielle tout en apportant des propositions pour la redynamiser sur la base des nouveaux marchés et des évolutions de la demande.

Il fait actuellement l'objet d'une communication élargie à la presse, aux donneurs d'ordres et pouvoirs publics, et a été présenté au Salon Global Industrie en Septembre 2021.

Retrouvez le document sur le site d'Acsiel.

COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE ÉLECTRONIQUE

Pleine mobilisation pour faire face aux tensions d'approvisionnements

La Filière électronique s'est pleinement mobilisée dès le début de la crise sanitaire, qui a souligné plus encore son caractère fondamental, afin de **maintenir autant que possible son niveau de production et répondre aux besoins en composants et systèmes électroniques.**

Dans le prolongement d'une première alerte signifiée aux OEMs (Fabricants d'Equipement d'Origine) au printemps 2020, la Filière électronique a **communiqué en novembre 2020 vers les différentes filières aval françaises** sur les dynamiques mondiales en cours. Elle les a notamment invitées à engager leurs commandes en donnant une visibilité long terme et de la prévisibilité aux entreprises de l'électronique : fabricants de composants, EMS et distributeurs.

Dans ce contexte de tensions en approvisionnements, Agnès Pannier-Runacher, Ministre Déléguée à l'Industrie, a souhaité confier le soin à la filière Electronique de mettre en place une **cellule de crise**. Elle est constituée des syndicats professionnels des composants électroniques (ACSIEL), de la distribution électronique industrielle (SPDEI), des fabricants de cartes électroniques (SNESE) et de la FIEEC. Son rôle sera de définir avec les filières aval les solutions les plus appropriées selon leur problématique spécifique.

Plusieurs livrables majeurs sont prévus dans le cadre de cette instance :

- La tenue d'une réunion plénière de lancement avec les filières aval (automobile, aéronautique, santé, banques...) à laquelle la FIEEC a participé le 26 octobre dernier à Bercy en présence de la DGE, du Médiateur des Entreprises et du Cabinet de la Ministre. Une prochaine réunion plénière est prévue en janvier 2022, avec des réunions bilatérales en cas de besoin avec les filières intéressées,
- Le projet de création d'un Observatoire de l'électronique pour donner des informations chiffrées sur le marché de l'électronique à un rythme trimestriel,
- Une réflexion sur les bonnes pratiques dans les relations clients-fournisseurs,
- Des propositions pour accompagner les entreprises électroniques et des filières aval confrontées à des difficultés de trésorerie.

COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

L'étude sur les territoires intelligents dévoilée

L'événement était attendu : Bercy a hébergé le mardi **26 octobre dernier** la conférence de lancement de l'étude commanditée conjointement par la Direction Générale des Entreprises et le CSF Infrastructures Numériques (AFNUM, FFTélécoms, INFRANUM et SYCABEL), sur la question des territoires intelligents.
Ouvert par Cédric O, l'évènement de présentation a réuni plus de 300 participants, dont une centaine en physique, avec une bonne représentation de l'ensemble des parties prenantes : collectivités, industriels, opérateurs et institutionnels. L'étude « De la smart city à la réalité des territoires connectés », d'une **ampleur inédite**, a été menée de janvier à septembre 2021, sur les outils et les méthodes du « territoire intelligent », pour élaborer un **diagnostic des initiatives existantes et construire une vision commune de ces territoires**. Malgré des réalités différentes selon les projets, il est possible d'esquisser les contours d'un modèle français, et les 53 recommandations de l'étude visent à renforcer nos forces et spécificités.
La restitution des conclusions de cette étude a aussi été l'occasion de lancer un **appel à projets « Territoires intelligents et durables »**, doté de 30 millions d'euros. L'objectif est de soutenir les collectivités territoriales pour leur pilotage de politiques publiques ou l'amélioration de la gestion d'un service aux usagers. Deux vagues de sélection sont organisées, la première jusqu'au 17 janvier 2022, la seconde jusqu'au 7 septembre 2022.

Découvrez le communiqué de presse, l'étude et la synthèse sur le portail de la Direction générale des entreprises.

Électrique

ÉTUDE – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les Français dévoilent leur perception de l'électricité comme énergie de chauffage

Le Gifam a récemment publié les enseignements de sa toute dernière étude sur la perception de l'électricité comme énergie de chauffage. Menée en avril 2021 auprès de 927 Français, cette étude a notamment révélé que les **radiateurs électriques** constituent la **2e solution principale de chauffage** la plus utilisée (29%) après le gaz (39%) et que les 3/4 des Français ont déjà connu un logement avec des radiateurs électriques.

En termes de perception, les Français plébiscitent avant tout le chauffage électrique pour sa facilité d'utilisation, sa fiabilité et le confort qu'il apporte pour favoriser une meilleure qualité de vie.

En matière d'eau chaude sanitaire, 70% des détenteurs de chauffe-eau thermodynamiques ont une image très positive de cet appareil.

La connectivité des appareils, un enjeu pour la maison de demain

La **maison connectée devient le territoire d'expression clé pour l'avenir du chauffage électrique**. En effet, 6 propriétaires de logements chauffés à l'électricité sur 10 souhaitent s'équiper d'un système de chauffage connecté et plus de 4 sur 10 d'un système d'eau chaude sanitaire connecté.

Quand beaucoup d'autres objets connectés n'ont qu'un impact limité sur nos modes de vie, l'univers du confort thermique est l'une des sphères où les bénéfices des objets connectés sont les plus concrets (économies, régulation optimale de la température des pièces…) pour les consommateurs.

Ainsi, le confort de la maison, la sécurité et la gestion des consommations d'énergie constituent les trois principales sphères d'intérêts du chauffage connecté.

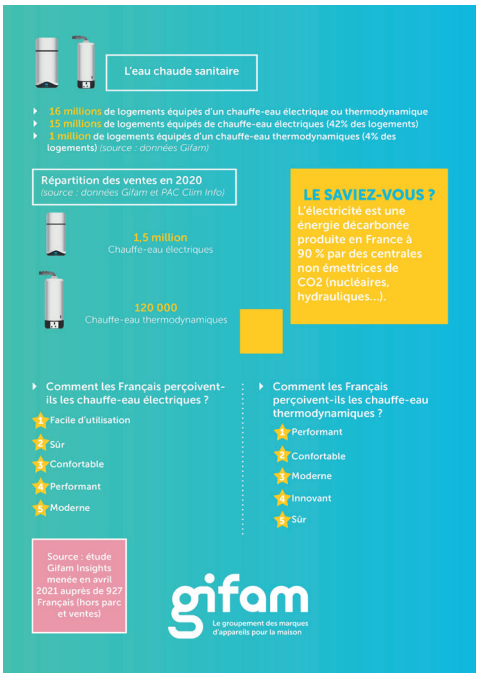

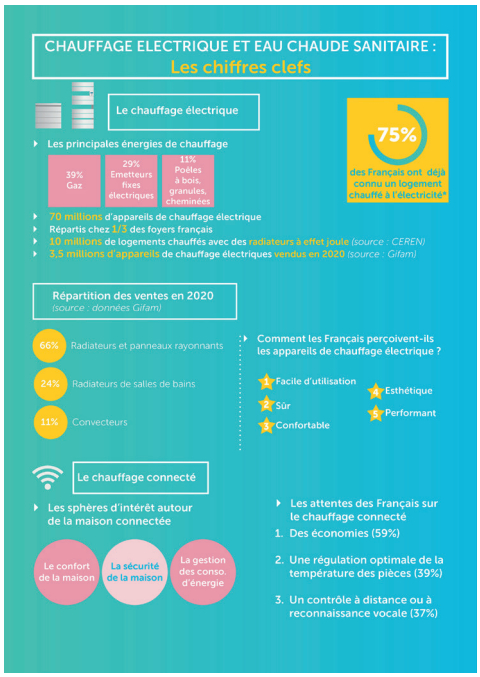

Retrouvez les résultats détaillés dans le communiqué de presse du Gifam et en infographie.

ÉVÉNEMENT « HABITAT CONNECTÉ »

Zoom sur les solutions domotiques & numériques au service des seniors

IGNES et la FFIE ont co-organisé le 13 septembre dernier un colloque sur l'**adaptation des lieux de vie des aînés** réunissant plus de 150 personnes et rassemblant des :

- Des acteurs du médico-social : Croix Rouge, Association française des aidants, SYNERPA, Domitys…
- Des acteurs du bâtiment : Somfy, FFB, CDC Habitat, Promotelec, Pro BTP, ANITEC…,
- Des parlementaires, comme Agnès Firmin-Le Bodo et Vanina Paoli-Gagin.

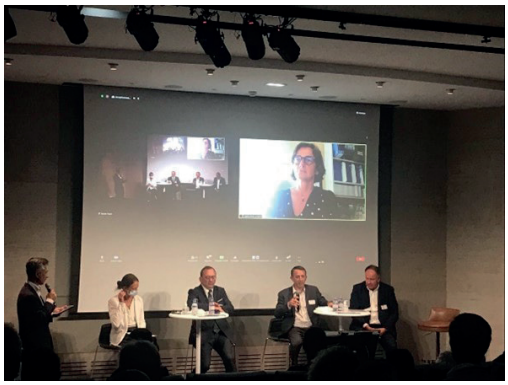

A cette occasion, les puissances organisatrices ont publié le guide « **Habitat connecté : des solutions domotiques & numériques pour le bien-être des seniors** » préfacé par Luc Broussy, Président de France Silver Eco et auteur du rapport interministériel 2021 « Nous vieillirons ensemble ». Cet ouvrage présente l'apport de ces technologies, conçues par des entreprises industrielles françaises et européennes et installées par des entreprises qualifiées d'intégrateurs électriciens.

Benoît Coquart, Président d'IGNES et Emmanuel Gravier, Président de la FFIE ont rappelé qu'à travers ces actions de sensibilisation : « **la filière électrique et numérique du bâtiment s'affirme comme partenaire incontournable et souhaite prendre part au dialogue institutionnel et aux concertations qui s'engagent sur les sujets d'adaptation de l'habitat des seniors, pour que ces technologies y trouvent toute leur place** ». D'autant que ces solutions s'adoptent facilement dans leur quotidien, avec une rapidité d'installation et une réelle maitrise des coûts.

Rendez-vous sur le site d'Ignes pour télécharger le guide.

Innovation

INDUSTRIE 4.0

Un nouveau site de référence est né !

Le GIMELEC est à l'initiative du nouveau site d'industrie40.fr, le nouveau site de référence des solutions pour l'industrie 4.0. Le constat est désormais largement partagé : l'industrie en France, en souffrance depuis des décennies, est un élément vital de notre résilience. La réindustrialisation du territoire passe de manière incontournable par la diffusion massive des technologies 4.0.

Le soutien économique de l'Etat ces derniers mois a quant à lui permis à l'industrie de surmonter globalement cette crise sanitaire. Mais l'argent ne fait pas tout : il faut aussi faire parvenir les bonnes informations aux acteurs souhaitant mettre à niveau leur outil productif !
En complément des actions de l'Alliance Industrie du Futur, cofondée par le GIMELEC, et des initiatives gouvernementales en faveur de l'industrie, le GIMELEC, dont les adhérents portent les technologies de l'industrie 4.0, apporte sa pierre à l'édifice en lançant le site industrie40.fr

Consultez le communiqué de presse sur le site du Gimelec.

CLUB DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Retour sur un cycle de rencontres passionnant !

L'**innovation** est un élément fondamental pour les industries électrotechnologiques, la **FIEEC** mène en conséquence plusieurs actions pour l'encourager et la faire vivre au sein de son réseau. Parmi celles-ci, le **Cycle de Rencontres régulier autour de l'Innovation Technologique** en présence de grands témoins qui partagent leur vision et leur expérience sur des thématiques d'avenir qui peuvent ouvrir des perspectives ou inspirer les dirigeants/représentants de nos industries.

Parmi les thèmes qui ont été abordés jusqu'à présent, on retrouve l'Electronique de Puissance, les innovations croisant le civil et le militaire, l'innovation et la résilience pour identifier de nouvelles opportunités de marché ou encore l'Innovation spatiale, des mégas aux nanosatellites.

Des thématiques variées qui ont mis à l'honneur des experts de haut niveau au sein d'organisations comme RENAULT, STMICROELECTRONICS, LE GICAT, MC2 TECHNOLOGIES, ATOS, PARROT, AXON'CABLE, ARIANESPACE ou encore l'entreprise brésilienne VISIONA.

Au programme : des keynotes inspirants, des échanges ouverts, des partages d'expérience et de bonnes pratiques pour (re) mettre l'innovation au cœur des business models et rester compétitifs sur des marchés de plus en plus concurrentiels !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la FIEEC.

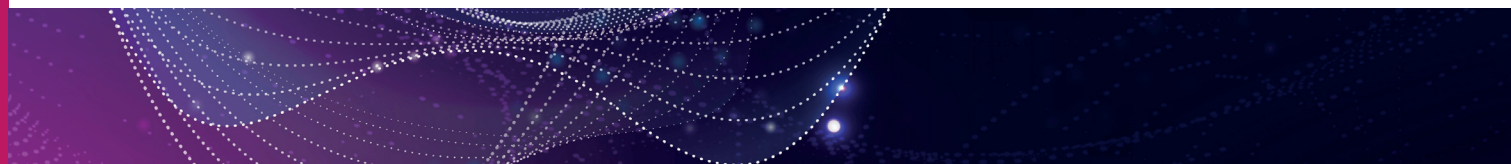

PRIX FIEEC CARNOT DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE 2021

La recherche partenariale avec des PME-ETI mise à l'honneur

A l'occasion des « Rendez-vous Carnot » qui se sont déroulés à Lyon les 17 et 18 novembre, les deux lauréats du prix FIEEC Carnot de la Recherche Appliquée 2021 ont été dévoilés. Ce prix récompense des chercheurs ayant mené un partenariat de recherche avec une PME ou une ETI et ayant eu un réel impact économique.

Pour Joseph Puzo, Vice-président de la FIEEC en charge de l'innovation : « C'est de l'innovation dont ont besoin les PME tant pour se développer face à la concurrence que pour résister aux crises économiques. Ce Prix [...] récompense des chercheurs qui font profiter les PME de leurs travaux académiques et qui contribuent ainsi à la relance industrielle. ».

Le 1e prix a été décerné à Didier Perrin de l'institut Carnot M.I.N.E.S pour son partenariat avec **Pellenc Selective Technologies**. Cette PME de 220 personnes, créée en 2001 et dirigée par Jean Henin, s'est hissée ces dernières années au rang de leader des équipements de tri de déchets, en France, Espagne, Italie et Japon. Réalisant 75% de son chiffre d'affaires à l'international, Pellenc ST poursuit son essor en recherchant, à travers des technologies avancées, des solutions aux problématiques complexes d'identification et de séparation des nombreux types de matériaux présents dans les déchets.

Le partenariat apporte des **solutions nouvelles pour le tri et le recyclage des déchets plastiques d'équipements électriques et électroniques** (DEEE) ainsi que des **résidus de broyage automobile** (RBA). Les plastiques sombres en forte proportion dans ces gisements (près de 50% en masse) sont impossibles à séparer par les méthodes spectroscopiques traditionnelles. La solution combine l'utilisation d'intelligence artificielle en amont du tri et l'optimisation des taux d'impuretés et d'erreurs de tri acceptables, en aval, en relation avec la fiabilisation d'une machine de tri Moyen-Infrarouge (MIR).

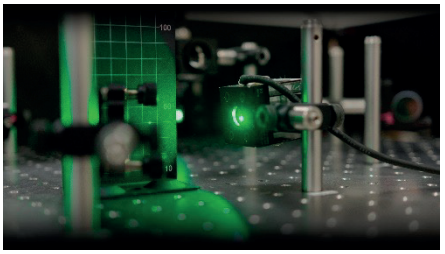

Le 2e prix a été attribué à Giorgio Santarelli, ingénieur de recherche CNRS, pour son projet de collaboration initié avec **Azurlight Systems**. Créée par Nicholas Traynor en 2010, Azurlight Systems est une entreprise spécialisée dans le domaine des sources laser en régime continu monofréquence. L'entreprise, qui compte 27 collaborateurs, est devenu le référent mondial des sources laser à bas bruit de forte puissance pour les applications de physique quantique notamment le piégeage et refroidissement d'atomes.

Le partenariat porte sur l'**étude et développement de lasers à fibre stables** en amplitude et fréquence, et entre autres la recherche de sources laser nouvelles à forte vocation scientifique et industrielle.

De gauche à droite : Giorgio Santarelli (2e prix) – Philippe Véron (Président de l'Association des Instituts Carnot) – Nicolas Grotus (Responsable Recherche chez Pellenc ST) – Didier Perrin (1e prix) – Emmanuelle Legrand (Responsable communication, FIEEC) – Jacques Larrouy (Responsable des relations industrielles, association des instituts Carnot) - Nicholas Traynor (dirigeant de Azurlight Systems)

International | Europe

PLAN D'ACTION DE L'UNION EUROPÉENNE POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Report à 2022 de l'Initiative relative aux produits durables

L'initiative relative aux produits durables qui fait partie du Plan d'action de l'Union européenne pour l'économie circulaire, comportera des propositions législatives relatives à la conception de produits plus durables, réutilisables, réparables, recyclables et économes en énergie ou encore le passeport numérique des produits.

Ce dossier est très impactant pour notre secteur puisqu'il comportera une **révision de la directive européenne des produits liés à l'énergie**. Il a suscité la publication d'un papier de position de l'Orgalim qui appelle à préserver le marché unique européen et rappelle l'attachement de nos industries au principe de « Nouvelle Approche » des législations européennes, et l'importance de définir des mesures pertinentes, proportionnées et contrôlables.
Initialement attendue pour la mi-décembre 2021, la publication du train de mesure a été reportée au premier trimestre 2022, durant la présidence Française de l'Union européenne.

Compte tenu du rôle particulier qu'aura la France durant le premier semestre 2022, la **Commission environnement et Développement durable de la FIEEC a reçu le 28 septembre dernier Monsieur Sylvain Chevassus, Chargé de mission Europe International au Commissariat Général au Développement durable**, afin d'échanger sur les positions de la France sur ce dossier et ses priorités à venir.

RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE EUROPÉENNE

La Commission européenne adopte sa feuille de route

En vue d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, la Commission européenne a publié en juillet 2021 une **série de propositions de réglementation dans le cadre du paquet « Fit for 55 »**. Ces propositions concernent notamment les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la taxation de l'énergie et des transports avec des rehaussements des exigences.

La Commission européenne propose également d'élaborer un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières afin de **lutter contre l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre** liés aux importations suite au renforcement des politiques climatiques de l'Union européenne, ou fuites de carbone. Cet instrument appliquerait, sur les produits importés, la tarification carbone en vigueur sur le territoire de l'Union européenne sur les mêmes produits. L'instrument proposé par la Commission consiste en un système d'échange de quotas d'émission miroir à celui actuellement appliqué sur le territoire européen (EU ETS) s'adressant aux importateurs de l'UE. Le MACF serait expérimenté dès le 1er janvier 2023 pour une durée de 3 ans sur les importations d'électricité, de fer et d'acier, d'aluminium et d'engrais, en tant que produits homogènes. Ce dispositif pourrait ainsi évoluer avant sa pleine entrée en vigueur le 1er janvier 2026.

Le paquet Fit for 55 propose également **la révision du règlement relatif au marché européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre** et la création d'un **mécanisme similaire spécifique aux secteurs des transports et des bâtiments** à partir de 2026. La Commission européenne propose la création d'un Fonds social pour le climat afin d'atténuer l'impact des mesures de lutte contre le changement climatique sur les entreprises et les personnes. Le processus de révision qui s'engage au Parlement et au sein du conseil pourrait prendre plusieurs années avant d'aboutir à l'adoption de tous ces textes alors que les débats débutent dans le contexte de hausse des prix de l'énergie.

SOMMET DIGITALEUROPE

L'AFNUM accueille ses homologues européens

Les 21 et 22 octobre dernier, l'AFNUM a participé au NTA Summit, le rendez-vous annuel des syndicats européens membres de Digitaleurope. Etant donné l'imminence de la présidence française du conseil de l'Union Européenne (UE), Paris a été la ville choisie pour cet événement.

A l'occasion de cette réunion des syndicats nationaux, deux invités de marque ont été reçus : Mathieu Weill, chef du service de l'économie numérique au sein de la Direction Générale des Entreprises et Adrien Pascal, chef du pôle Numérique et International de la Direction Générale des Entreprises, qui ont pu présenter les priorités pressenties pour la présidence Française du Conseil de l'UE.
Les sujets de régulation du numérique seront bien sûr au cœur des chantiers prioritaires de la France, avec la poursuite des travaux sur le Data Act, le Data Governance Act, le Digital Markets Act, le Digital Services Act et l'AI Act. La thématique de la transition numérique a aussi été au cœur des échanges, avec une ambition française d'accélération dans tous les secteurs.

L'AFNUM continue de suivre ces chantiers et répondra présent pour entretenir le dialogue des industriels du numérique avec les pouvoirs publics, dans un esprit de construction.

NORMALISATION

Une gouvernance renouvelée au sein de la Commission Electronique Internationale

La réunion générale 2021 de la Commission Electrotechnique Internationale (IEC) s'est tenue à Dubaï, en octobre dernier. Regroupant les réunions de plusieurs instances de gouvernance, il s'agit également d'une occasion privilégiée pour réunir les jeunes entrants en normalisation venant de l'ensemble des pays de l'IEC (soit près de 80 personnes) pour une session de formation.

Le comité français était représenté par Gilles Nativel (Enedis) et Pierre Selva (Président GT Evaluation de la conformité/ Surveillance du marché de la FIEEC - Schneider Electric).

L'Assemblée générale a élu comme nouveau Président de l'IEC, Jo Cops, président du comité belge, qui remplacera le Dr Yinbiao Shu, à compter de janvier 2023. La modification des statuts a par ailleurs été approuvée à l'unanimité, avec une nouvelle gouvernance qui se mettre progressivement en place à partir de 2022. Les principales évolutions portent sur la simplification de l'architecture des instances de gouvernance, la création de deux nouveaux comités consultatifs sur l'administration des affaires et la diversité ainsi que la création d'un forum des membres. La situation financière de l'IEC est saine, et le budget ainsi que les contributions des comités nationaux ont bien été approuvés.

Les prochaines réunions générales se tiendront à San Francisco en 2022, en Egypte en 2023 et au Royaume-Uni en 2024.

PÉNURIE DE MATIÈRES PREMIÈRES

70 % des entreprises du dispositif médical impactées

Depuis la fin 2020, dans le contexte de la crise Covid-19, les entreprises du dispositif médical (DM) sont confrontées à une **flambée inédite des coûts des matériaux**. À cela s'ajoutent des d**élais de livraison de plus en plus longs**. Le Snitem a donc lancé une enquête, en mai 2021, auprès de ses adhérents. Conclusion : près de 70 % des entreprises du dispositif médical interrogées déclarent avoir des difficultés d'approvisionnement pour les matières plastiques. Des difficultés similaires sont constatées vis-à-vis de l'acier, des composants électroniques et des matériaux semi-conducteurs pour respectivement 32%, 34% et 28 % des entreprises répondantes, mais aussi pour le titane, les matières textiles et fils lycra, l'élasthanne, le polypropylène et polyéthylène, les résines...

L'industrie fait également face à des **hausses des coûts de transport** sans précédent. Près de 30 % des entreprises du DM interrogées constatent des prix multipliés par plus de trois. Certaines, faisant appel au transport maritime, subissent des augmentations de prix de presque dix fois le prix standard.

Pour rappel, les entreprises du DM, bien qu'elles aient été affectées par la crise pour 60% d'entre elles, sont moteur dans les projets de relocalisation industrielle et œuvrent dans un « champ absolument essentiel », ainsi que l'a rappelé Emmanuel Macron le 29 juin dernier.

Recommandations du Snitem

Dans ce contexte, et ce, le temps que le marché revienne à son niveau normal, le Snitem demande le **gel des pénalités de retard** sur l'ensemble des marchés publics en cas de difficultés d'approvisionnement, ainsi que la **prise en compte par les acheteurs publics des mécanismes d'indexation des prix**. Pour sécuriser les approvisionnements, le Snitem propose également à l'État de créer un **Fond de garantie pour la commande publique** qui viserait à sécuriser la mise en place d'avances, à hauteur au moins de 20 % de la commande. Enfin, à l'heure où le président de la République prône la souveraineté sanitaire de la France et de l'Europe, le Snitem demande à l'État d'inciter les acheteurs publics à tenir compte, dans leurs achats, de la localisation des productions et de la réalité des hausses de prix qui frappent les entreprises du DM.

INTERVIEW

M. Ali Laïdi

Docteur en sciences politiques, chroniqueur à France 24, responsable du Journal de l'Intelligence économique et chercheur associé à l'École de pensée sur la guerre économique (EPGE)

Il répond aux questions de la FIEEC sur Les batailles du commerce mondial.

1. Quel est, selon vous, la place de l'Union européenne dans la bataille économique sino-américaine ?

Très faible. L'Union européenne ne s'est jamais emparée de cette question. Pire, elle a toujours refusé de s'en emparer lorsque nous la sollicitions. Elle refuse d'imaginer que la violence existe également dans le champ économique. Il faut attendre 2016, le Brexit et l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche pour qu'elle daigne ouvrir un œil sur cette réalité. D'où la révision de certains textes de la Commission sur la défense des outils de défense commerciale. Bref, Bruxelles est dans la réaction et non dans l'anticipation. Elle réagit à l'extraterritorialité du droit américain, à l'augmentation des taxes sur l'acier ou l'aluminium ou encore à l'interdiction de commercer avec l'Iran décrétée par Washington. Elle sera toujours dans la réaction si les Chinois appliquent également l'extraterritorialité de ses lois. Demandez à Bruxelles si l'UE dispose d'une doctrine de sécurité économique pour plus de 450 millions de citoyens. La réponse est non. Or, **il est temps de réfléchir à cette question si l'Europe veut trouver sa place entre la Chine et les Etats-Unis.**

2. Les réponses proposées par Bruxelles à l'extraterritorialité des lois étrangères qui pèsent sur nos industriels exportateurs sont-elles adéquates ?

Absolument pas. Les textes existent, notamment le règlement de 1996 qui interdit aux entreprises européennes de se soumettre à la décision d'une autorité étrangère, notamment américaine. Et pourtant, toutes les entreprises se sont pliées ces dernières années aux diktats économiques américains. **Si l'Europe n'est pas prête à affronter un allié, qu'en sera-t-il demain si un pays moins avenant applique ses lois extraterritoriales** ? L'Europe doit faire face à ce nouveau défi et entamer d'urgence une profonde réflexion afin d'élaborer une véritable stratégie de guerre économique.

3. Une meilleure coopération en matière d'intelligence économique est-elle souhaitable entre les autorités publiques et les entreprises ?

C'est évident. Lorsque l'on adopte une approche comparatiste, on s'aperçoit que les grandes puissances adoptent toutes une stratégie d'intelligence économique. Celle-ci relie les entreprises à l'Etat dans un dialogue fondé sur les intérêts et la sécurité économique. **Ces rencontres existent en France mais elles sont encore trop informelles. Il manque des espaces d'échanges et de coordination**. En fait, la France est pionnière dans ce domaine. Dès 1994, le Commissariat au Plan publie un rapport sur l'intelligence économique (Rapport Martre) qui va donner naissance à une politique publique d'intelligence économique. Le problème, c'est qu'on n'a jamais vraiment su qui devait piloter cette politique : le Secrétariat général à la défense nationale, le Ministère de l'économie, le Premier ministre... En Chine, aux Etats-Unis, au Royaume Uni, au Japon ou encore en Russie, c'est le plus haut niveau du pouvoir exécutif qui gère cette question.

Carnet

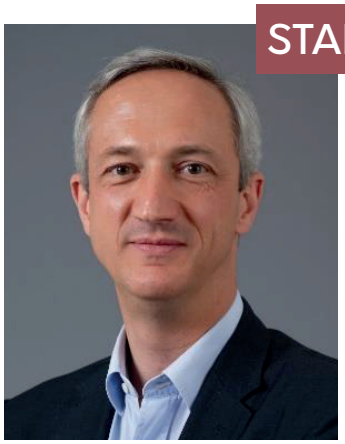

STANISLAS LACROIX

Nouvelle présidence UNICLIMA

L'Assemblée générale annuelle d'Uniclima et ses adhérents ont procédé le jeudi 23 septembre dernier à l'élection du nouveau Conseil d'Administration. À l'issue de ce dernier Stanislas Lacroix actuel Président du Directoire d'ALDES, a été élu comme nouveau Président du syndicat professionnel des industries thermiques aérauliques et frigorifiques pour un mandat de trois ans.

Après un début de carrière chez CALOR, il a intégré en 1999 la société ALDES dont il est à présent Président du Directoire. Il est par ailleurs très engagé dans la région lyonnaise, et occupe les postes de Président de la commission économique du Medef Rhône et Membre du Bureau et du Conseil de Direction de la Métallurgie du Rhône. Stanislas Lacroix succède à François Frisquet, qui après 6 années au service de la Profession a été vivement remercié par les adhérents réunis en séance. Les 23 membres du nouveau Conseil d'Administration ont également procédé à l'élection du nouveau Bureau, composé de : Régis LUTTENAUER (VAILLANT Group) en qualité de Vice-président Chauffage, Yves D'ANDON (ATLANTIC) en qualité de Vice-président Ventilation et Qualité de l'Air Intérieur, Eric JASIKAS (UTC) en qualité de Vice-président Froid Climatisation, Frédéric PIGNARD (DAIKIN) en qualité de Trésorier et Christophe DE FITTE (BDR Thermea) en qualité de membre.

FLORENCE ROPION

Nouvelle présidence AFNUM

L'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM) a renouvelé sa Présidence, mais également son Bureau et son CODIR, à l'occasion de son Assemblée Générale du 1er octobre dernier.

En tant que Vice-présidente Channel France de la société Dell Technologies et avec une expérience de plus de trente ans dans la tech, Florence ROPION a pris la Présidence de l'organisation.

« La Présidence de l'AFNUM est pour moi une vraie joie ! » déclare-t-elle. « Je suis extrêmement honorée de la confiance des membres de l'AFNUM, acteurs majeurs de la tech, qui représentent en France plus de 100 000 emplois et un chiffre d'affaires annuel cumulé de 28 milliards d'euros. Mon ambition est que notre organisation soit l'accélérateur des sujets numériques en France, avec un rayonnement international et une capacité d'entrainement de l'écosystème afin de contribuer à la transformation numérique de notre société. »

Le Bureau de l'AFNUM est également composé de : Noël Vittori (PANASONIC) en qualité de Trésorier, Didier Barbe (IBM) en qualité de Secrétaire et enfin Viktor Arvidsson (ERICSSON), Marc Charrière (NOKIA), Georges Karam (SEQUANS) et Stéphane Negre (INTEL), en qualité de membres.

L'Assemblée Générale 2021 a également été l'occasion pour l'AFNUM de ratifier l'adhésion de trois nouveaux membres : ART-Fi, Unitron Group et Xiaomi.

VÉRONIQUE DENISE

Nouvelle présidence GIFAM

Élue par les membres du Conseil d'Administration le 11 mars dernier, Véronique Denise, Présidente de Beko France, a succédé en juin dernier à Brigitte Petit en qualité de Présidente du Gifam pour un mandat de deux ans. Elle déclare « Notre profession s'apprête aujourd'hui à prendre part à de nouveaux défis en matière d'économie circulaire avec l'extension de l'indice de réparabilité à de nouvelles catégories de produits, la création du fonds de réparation, ou encore l'arrivée de l'indice de durabilité dans quelques mois. C'est pourquoi, j'entends poursuivre les actions initiées avec les distributeurs et les pouvoirs publics afin d'encourager l'ensemble de la filière à adopter de bonnes pratiques mais également celles à l'attention des consommateurs pour les éclairer dans leurs achats et l'utilisation de leurs appareils ».

Véronique Denise, diplômée de l'EM Normandie, bénéficie de plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'électroménager, du sanitaire et de l'automobile. Elle débute sa carrière en 1988 au sein du groupe Whirlpool où elle occupera différentes fonctions marketing et commerciales. A partir de 2004, elle occupe une fonction de directrice Grands comptes au sein de l'équipementier automobile Trèves. En 2007, elle signe son retour au sein du groupe Whirlpool en qualité de Directrice commerciale, poste qu'elle occupe jusqu'en 2016. Véronique Denise prend ensuite la Direction Générale de Franke France puis celle de la zone Europe de l'Ouest. Depuis mars 2021, Véronique est Présidente de Beko France.

MARIE-CÉLINE RICHARD

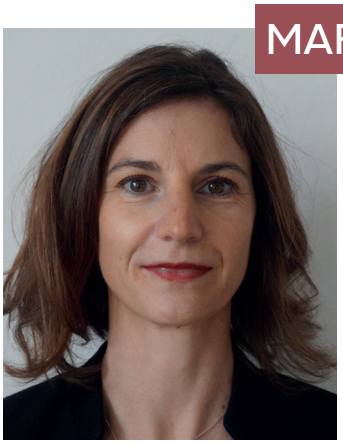

Nouvelle Présidente Commission juridique FIEEC

Marie-Céline Richard (Legrand) succède à Sophie Magaud (Groupe Atlantic) à la Présidence de la Commission juridique de la FIEEC. Dans le Groupe Legrand depuis 2004, nommée au poste de Responsable juridique France de Legrand depuis 2017 et membre de la Commission juridique de la FIEEC depuis plusieurs années, c'est tout naturellement que Marie-Céline Richard a accepté d'en reprendre la Présidence.

L'une des principales missions de cette Commission est de suivre l'élaboration des textes légaux et règlementaires – européens et nationaux – susceptibles d'avoir de forts impacts sur le fonctionnement des industries représentées par notre Fédération.

Marie-Céline Richard déclare : « Dans un contexte sensible de sortie de crise sanitaire et de rupture d'approvisionnement de certains matériaux essentiels pour nos industries, l'appui de la Commission juridique de la FIEEC est fondamental. Cela permet aux entreprises d'identifier très concrètement les impacts des mesures envisagées, de signaler les dispositions source de forte insécurité juridique et de contribuer à l'élaboration d'un cadre juridique adapté. Par ailleurs, les entreprises adhérentes aux syndicats membres de la FIEEC sont confrontées à une multitude de règlementations internationales, européennes et nationales faisant l'objet de travaux de révision permanents. La vigilance de la Commission juridique sur les évolutions à venir et l'analyse des enjeux pour nos industries est un précieux soutien. »

Place aux partenaires

LA FÉE ÉLECTRICITÉ… DEVIENT NUMÉRIQUE

Une expérience immersive

Depuis le 1e octobre, le grand public peut (re-)découvrir la richesse de la fresque Fée Électricité exposée au Musée d'Art Moderne de Paris (MAM) à l'aide de **nouveaux outils numériques** élaborés grâce à la **contribution du réseau de la FIEEC.**

Inauguré le 29 septembre dernier à l'occasion d'une soirée officielle de lancement réunissant l'ensemble des partenaires et mécènes du projet, ce **dispositif immersif** permet de comprendre la portée scientifique et sociétale de l'œuvre de Raoul Dufy.

Grâce à l'expertise scientifique des membres du Club Rodin pour nourrir le contenu du dispositif, et à la mobilisation généreuse de la FIEEC et de son réseau, un site dédié à la Fée Électricité est dorénavant disponible en français, anglais mais aussi japonais. Avec une visite à 360° de la fresque et l'accès aux biographies complètes des inventions des 108 savants.
Le visiteur peut donc désormais découvrir la Fée Electricité autour de trois parcours – dont l'un scientifique – l'invitant à découvrir les 22 savants qui ont joué un rôle essentiel dans l'histoire de l'électricité et de la science.

Comme temps fort de ce lancement, un Colloque Arts et Sciences s'est par ailleurs tenu le 30 septembre dernier autour de spécialistes de la science et de l'histoire de l'art, pour dialoguer autour des liens entre ces deux disciplines.

Regarder la Fée Électricité aujourd'hui

Les **notions de progrès de futur, résonnent avec cette œuvre**, qui invite éternellement le visiteur à renouveler son regard. L'œuvre de Raoul Dufy est en effet un véritable **pont entre les technologies développées au fil des siècles** (et de façon plus intense au début du XXe) **et notre époque actuelle**, où l'effervescence technologique est perceptible chaque jour.

Découvrez le Livret de la Fée Electricité et le replay du Colloque sur le site de la FIEEC.
Le site dédiée à la Fée Electricité est consultable sur : fee.mam.paris.fr/visite-virtuelle/

Crédits ©: Raoul Dufy, La Fée Électricité, 1937, au Musée d'Art moderne de Paris ADAGP, Paris, 2021 – Photographe : Fabrice Gaboriau

Agenda

16 DÉCEMBRE 2021
RDV AVEC LE SONDAGE INTERMITTENT ET LA STOMIE

Format 100% digital – Ouvert à tous

Le Snitem organise un colloque qui traitera de l'amélioration de la prise en charge des patients stomisés et pratiquant le sondage. Les intervenants s'interrogeront et débattront des pistes d'amélioration envisageables et s'appuieront sur des expériences remarquables qui ont fait leurs preuves.

Pour s'inscrire : snitem.fr - rubrique événements

16 DÉCEMBRE 2021
WEBCONFÉRENCE

AFNOR organise une webconférence à 16h30, avec le soutien de la FIEEC, sur les conséquences du Brexit, la normalisation européenne et la circulation des produits.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'AFNOR.

1ER JANVIER 2022
PRÉSIDENCE FRANÇAISE DE L'UE

Le 1er janvier prochain, la France prendra la présidence du Conseil de l'Union européenne et ce pour 6 mois, jusqu'au 30 juin 2022.

Pour en savoir plus, cliquez-ici.

DU 13 AU 15 JANVIER 2022
FINALE NATIONALE DE LA 46E COMPÉTITION WORLDSKILLS

Venez soutenir les champions régionaux des métiers qui vont concourir du 13 au 15 janvier prochain à Eurexpo à Lyon pour gagner leur place en Equipe de France avant les compétitions internationales.

Considérée comme la plus grande compétition de métiers au monde pour tous les jeunes de moins de 23 ans, l'Equipe de France issue de cette 2ème phase des 46èmes finales nationales représentera la Nation au WorldSkills à Shanghai en octobre 2022 (compétition mondiale) ou au EuroSkills à Saint Petersbourg en août 2023 (compétition européenne).

Pour en savoir plus : worldskills-france.org

FÉVRIER 2022
CONFÉRENCE DE PRESSE DU GIFAM

Le Gifam présentera en février prochain le bilan 2021 du marché de l'électroménager. Adressée à la presse, cette conférence sera l'occasion d'aborder les résultats économiques du secteur. Les résultats seront communiqués sur le site Internet du Gifam, rubrique « Espace presse » ainsi que sur les comptes LinkedIn et Twitter du Gifam.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du Gifam.

FIEEC

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET DE COMMUNICATION

Ils adhérent à la Fédération

ACR Syndicat

ACN Alliance pour la confiance numérique

acsiel Alliance Electronique

AFNUM Alliance Française des Industries du Numérique

e-VISIONS ensemble, toute la communication visuelle

FDME Fédération des Distributeurs de Matériel Électrique

gifam Le groupement des marques d'appareils pour la maison

GIL Syndicat du luminaire

GIMELEC

ENSEMBLE ignes DONNONS VIE AU BÂTIMENT

SIEPS

SIRMELEC Service & Maintenance de matériel électrique

SNESE Les fabricants d'électronique

LE DISPOSITIF MÉDICAL snitem Pour faire avancer la santé

ser Syndicat des énergies renouvelables

spap

SPDEI Syndicat professionnel de la distribution en électronique industrielle

SYCABEL

SYNDICAT DE L'ÉCLAIRAGE

SyM SYNDICAT DE LA MESURE Measurement Association

numeum Engager le numérique

Uniclima

Membres associés

FÉDÉRATION DES ASCENSEURS

FFIE FÉDÉRATION FRANÇAISE DES INTÉGRATEURS ÉLECTRICIENS

Ficam CINÉMA AUDIOVISUEL MULTIMÉDIA

InfraNum

SERCE Les entreprises de la transition énergétique et numérique

CALENDRIER DE LA 46e COMPÉTITION WORLDSKILLS

13 au 15 Janvier 2022
FINALES NATIONALES PHASE 2
Compétition sur site unique réunissant les champions régionaux.

Février à Septembre 2022
PRÉPARATION DE L'EQUIPE DE FRANCE DES MÉTIERS.

Du 12 au 17 Octobre 2022
COMPÉTITION MONDIALE WORLDSKILLS SHANGHAI 2022

Du 16 au 20 Août 2023
COMPÉTITION EUROPÉENNE EUROSKILLS ST-PETERSBOURG 2023

EXCELLER

S'IMAGINER

worldskills France
LA COMPÉTITION DES MÉTIERS

S'ORIENTER

RÊVER

Suivez la compétition sur **worldskills-france.org**
Et sur les réseaux sociaux

Un protocole sanitaire strict

Le protocole sanitaire sera mis en place selon les directives gouvernementales en vigueur pour garantir la compétition dans un environnement sûr à l'ère de la Covid-19.

Espace Hamelin
Centre d'affaires & services

VOTRE CENTRE D'AFFAIRES ET SERVICES
UNIQUE AU COEUR DE PARIS

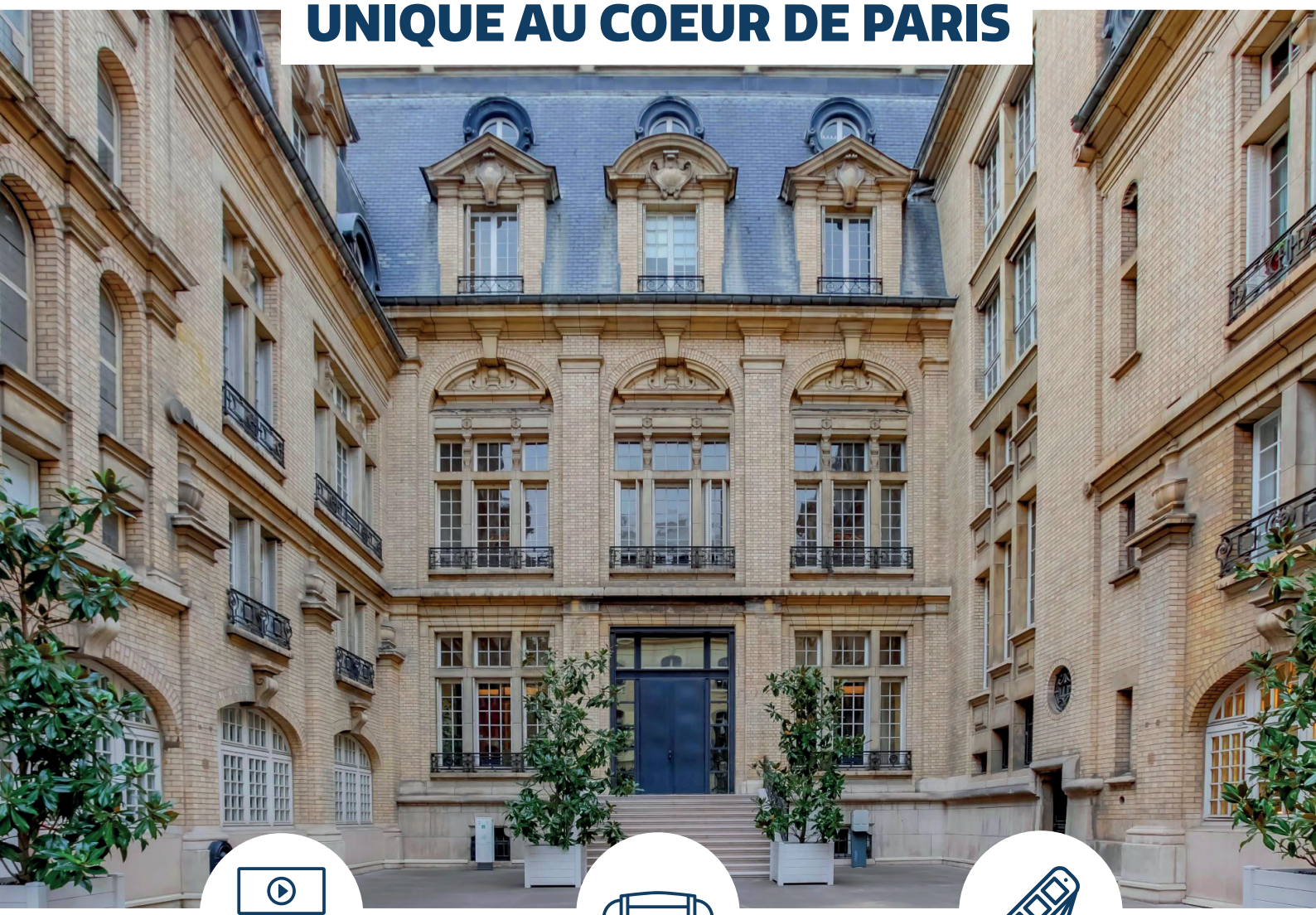

Vos événements en **mix présentiel distanciel**

Un accueil dans le **respect des mesures sanitaires** pour votre sécurité

Une agence de **communication intégrée**

Nous avons hâte de pouvoir vous accueillir !

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 20H30

Parking à disposition à l'Espace Hamelin (tarif à l'heure ou mensuel)

Pour toute demande, rendez-vous sur le site www.espace-hamelin.fr
17, rue de l'Amiral Hamelin 75016 PARIS